



PARTENARIAT EURO-MED

MAROC

DOCUMENT DE STRATEGIE 2002 - 2006 & PROGRAMME INDICATIF NATIONAL 2002 - 2004



Table des Matières

| | Page |
|--|---|
| 1. Sommaire | 3 |
| 2. Objectifs de la politique de l'UE | 4 |
| 3. Objectifs du Gouvernement | 5 |
| 4. Analyse de la situation du pays | 8 |
| 4.1. Progrès dans le processus d'association | 8 |
| 4.2. Situation politique | 9 |
| 4.3. Situation économique et sociale | 11 |
| 4.4. Défis à moyen terme | 14 |
| 5. Programmes de coopération en cours | 16 |
| 5.1. Programmes communautaires | 16 |
| 5.2. Etats membres | 19 |
| 5.3. Autres bailleurs | 20 |
| 6. Réponse stratégique de l'UE | 22 |
| 6.1. Principes et objectifs généraux | 22 |
| 6.2. Priorités et objectifs spécifiques de la coopération | 23 |
| 6.3. Cohérence avec d'autres politiques communautaires | 25 |
| 6.4. Complémentarité avec les activités des Etats membres et d'autres bailleurs | 24 |
| 6.5. Leçons du passé | 26 |
| 6.6. Risques | 27 |
| 7. PIN 2002 –2004 | 28 |
| | |
| Annexe 1 | Background économique et social |
| Annexe 2 | Programmes communautaires par secteur d'intervention |
| Annexe 3 | Tableau des interventions des Etats Membres par secteur |
| Annexe 4 | Tableau sur les relations UE-Maroc |

1. SOMMAIRE

Conformément au règlement MEDA (CE No 2698/2000 et CE No 1488/96), le document de Stratégie par Pays (CSP) établit un cadre stratégique qui prévoit une aide de la CE au cours de la période 2002-2006. Ce document décrit les objectifs de coopération de l'UE, la réponse politique et les domaines prioritaires de coopération, sur la base d'une évaluation complète de l'agenda politique du pays partenaire et de sa situation politique et socio-économique. Le Programme Indicatif National (PIN) expose la réponse de l'UE plus en détail, mettant en exergue ses objectifs, les résultats attendus et les conditions à respecter dans les domaines de coopération prioritaires pour la période 2002-2004.

Le processus d'élaboration du document de stratégie a fait l'objet de trois missions des services de la Commission au Maroc en 2001, précédées par un briefing des autorités marocaines sur la nouvelle approche communautaire en matière de programmation. Les discussions ont porté sur la stratégie du gouvernement et les priorités de la coopération. Elles ont aussi établi un dialogue étroit avec les représentants des Etats membres sur place. Le projet de document a été présenté à une réunion de coordination informelle avec les Etats membres à Rabat le 18 septembre 2001. Il a également été coordonné avec les principaux bailleurs multilatéraux (BEI, Banque mondiale, etc...).

Le Maroc est un participant à part entière au processus de Barcelone où il joue un rôle dynamique, en impulsant, par exemple, des initiatives d'intégration sous-régionale (Déclaration d'Agadir). L'Accord d'association est entré en vigueur le 1er mars 2000 et sa mise en oeuvre se réalise à un rythme soutenu. Le Maroc a exprimé en outre, sa ferme volonté de rapprocher davantage son pays à l'Europe pour aller au-delà de l'association.

Le Maroc a entamé le processus de démocratisation et de consolidation de l'Etat de Droit le plus avancé dans la zone. Il enregistre néanmoins une faible croissance économique qui ne lui permet pas de faire face à une aggravation continue du chômage et de la pauvreté, de sorte que plus de 20 % de la population est à présent sous le seuil de pauvreté. D'où les pressions migratoires croissantes vers l'Europe. D'où également, la volonté du Maroc d'une stratégie de croissance forte fondée sur deux piliers : le Plan de développement économique et social 2000-2004 et un ancrage accru à l'Europe.

La stratégie de l'UE au Maroc doit donc répondre à cette volonté du Maroc tout en s'adaptant aux besoins les plus urgents de la réalité du pays, c'est-à-dire aux deux préoccupations majeures étroitement liées qui dominent la situation économique et sociale : la séquence croissance/chômage/pauvreté/migrations et la mise en oeuvre de l'Accord d'association

Dans ce contexte et en tenant compte des objectifs du processus de Barcelone, les conclusions de la Conférence de Marseille et de la volonté du Maroc de resserrer d'avantage ses relations avec l'UE, la CE concentrera ses efforts à court terme dans les secteurs prioritaires suivants :

- Dans l'appui institutionnel et plus concrètement : a) dans la réforme de l'administration publique qui, outre son poids excessif dans le budget de l'Etat, son

organisation actuelle constitue une source majeure de dysfonctionnements ;b) la participation du Maroc au Programme TEMPUS.

- La mise en oeuvre de l'Accord d'association via un programme d'accompagnement. En même temps et pour mieux soutenir le développement des échanges commerciaux, la CE appuiera une large réforme du secteur des transports, un programme d'Appui aux entreprises, ainsi qu'un programme de Formation Professionnelle.
- L'émigration. En effet l'émigration des citoyens marocains vers l'UE constitue aujourd'hui un problème mutuel qu'il faut aborder sans délai. La coopération de la CE agira sur deux plans parallèles : d'une part mieux organiser l'émigration légale en combattant en même temps l'illégal et d'autre part fixer les populations dans les régions source principale de cette émigration, et plus particulièrement les Provinces du Nord.
- L'environnement, avec des Bonifications d'intérêt pour des prêts de la BEI dans deux secteurs prioritaires : l'assainissement des villes moyennes et la dépollution industrielle. En outre, un projet de lutte contre la désertification avec une forte composante sociale, est aussi prévu (Projet Arganier).

2. OBJECTIFS DE LA POLITIQUE DE L'UE

Les objectifs de coopération de l'UE avec le Maroc sont ancrés dans le Processus de Barcelone, une politique de proximité qui reflète l'importance politique et stratégique de la région Méditerranéenne pour l'UE. Les objectifs principaux, exposés dans la Déclaration de Barcelone et dans la stratégie commune adoptée par le Conseil Européen de Feira en juin 2000, sont :

- La création d'une zone de paix et de stabilité basée sur des principes fondamentaux, incluant le respect des droits de l'homme et la démocratie.
- La création d'une zone de prospérité commune par l'établissement progressif du libre-échange entre l'UE et ses partenaires méditerranéens, et parmi les partenaires eux-mêmes, en vue de la création d'une zone euro-méditerranéenne de libre-échange plus large d'ici 2010.
- L'amélioration de la compréhension mutuelle entre les peuples de la région et le développement d'une société civile active.

Ce processus est soutenu par un réseau de relations bilatérales entre chaque partenaire et l'UE, traduites en Accords d'association qui prévoient le dialogue politique, le libre-échange entre chaque partenaire et l'UE à établir sur une période transitoire, et diverses formes de coopération.

Le programme MEDA fournit l'aide financière nécessaire à la réalisation des objectifs des Accords d'association et du Processus de Barcelone. Prenant en considération les domaines prioritaires identifiés pour la politique de développement communautaire, le programme MEDA se concentre sur quelques objectifs clé, en soutenant :

- Le développement d'une société démocratique pluraliste basée sur le respect des droits de l'homme et l'état de droit
- La mise en oeuvre des Accords d'association, avec un accent particulier sur le développement du marché euro-méditerranéen

- La réforme économique et sociale liée à la mise en oeuvre des Accords d'association
- La coopération sous-régionale, par l'encouragement du développement Sud-Sud et des initiatives d'intégration économique, aidant les signataires des Accords d'association au passage vers le libre-échange entre eux.

En outre, ce document de stratégie s'appuie sur les principes et objectifs de la politique communautaire de développement tels qu'énoncés par la Déclaration conjointe du Conseil et de la Commission sur la coopération au développement de novembre 2000. En effet, la réduction puis l'éradication de la pauvreté par le soutien au développement durable, ainsi que la promotion d'une intégration progressive des pays partenaires dans l'économie mondiale et la détermination à combattre les inégalités sont entièrement compatibles avec les objectifs du processus de Barcelone et même les complètent. La concentration des activités communautaires sur un nombre limité de secteurs et de mesures qui garantissent une coopération plus efficace et plus décisive sont également des objectifs poursuivis par la présente stratégie.

3. OBJECTIFS DU GOUVERNEMENT

Parvenir à une croissance économique plus élevée pour réduire la pauvreté ; améliorer l'accès des ménages pauvres aux services sociaux ; accroître l'efficacité du secteur public et réduire la vulnérabilité du pays, en particulier à l'égard de la sécheresse, constituent les quatre principaux défis, interdépendants, auxquels le Maroc doit faire face.

Seules des réformes en profondeur, accompagnées par un accroissement significatif et durable de la croissance économique, sont de nature à y remédier. Ceci impose la consolidation et l'amélioration des performances macro-économiques, mais aussi la mise à niveau du tissu productif et des institutions, ainsi qu'une lutte continue contre les disparités et la pauvreté.

Pour y aboutir, la stratégie du Maroc repose sur trois volets complémentaires. En premier lieu, la mise en œuvre de son « Plan de développement économique et social 2000-2004 ». Adopté en juillet 2000, il décrit les objectifs du pays et identifie deux groupes de problèmes auxquels le pays doit faire face : internes, comme l'augmentation du taux de chômage en milieu urbain et l'augmentation de la pauvreté ; et externes, en particulier, la mauvaise insertion du Maroc dans la production et les échanges mondiaux. Le second consiste en un renforcement des relations avec l'UE perçues comme un véhicule prioritaire pour inverser la séquence « chômage/pauvreté/migrations ». Enfin, une coopération renforcée au sein de la région pour accroître les bénéfices de l'échange et de l'investissement.

Développement économique

- promotion de la croissance et de l'emploi. Le Plan vise une forte croissance économique créant des emplois par la modernisation de l'économie nationale et la promotion des investissements. La croissance économique devrait atteindre une moyenne de 5% au cours de la période 2000-2004 contre 3,3% pendant les années 80. La réalisation de ce taux sera soutenue par des niveaux plus élevés

d'investissement, particulièrement par le secteur privé et par l'épargne nationale. L'investissement public augmenterait également grâce aux recettes de privatisation. Les efforts porteront en particulier sur la modernisation de la base productive, l'amélioration de l'environnement des investissements, la promotion des exportations, et l'efficacité améliorée du secteur financier ainsi que la solution du problème foncier.

- diversification des sources de la croissance économique. La répétition et l'aggravation des phénomènes de sécheresse ont beaucoup fragilisé la croissance économique durant la décennie écoulée. D'où, l'un des objectifs majeurs du plan est de favoriser le développement de nouveaux secteurs, en lien notamment avec le rétablissement de la compétitivité des entreprises et l'introduction des nouvelles technologies dans les processus économiques.
- renforcement des bases de l'agriculture. Toutefois, le potentiel agricole du pays est réel, et il importe que le secteur agricole contribue dorénavant positivement à la croissance économique au cours de la décennie 1990. Ceci l'est d'autant que les aléas climatiques n'expliquent pas le tout des mauvaises performances du secteur. Ces dernières, y compris les effets de la sécheresse, sont amplifiées par les structures de prix et les niveaux de protection. Ces derniers ont tendance à pousser à la production de denrées comme le blé, mal adaptées aux conditions climatiques du pays. D'importants ajustements sont ici nécessaires et méritent la plus grande attention.

Développement institutionnel

- réforme de l'administration. C'est un axe prioritaire du nouveau gouvernement. Le Plan l'a confirmé comme le premier chantier de la réforme institutionnelle, aux côtés de la justice et de la décentralisation. Un des premiers objectifs recherchés est de recentrer le rôle de l'Etat sur ses missions prioritaires, réduire et rationaliser les dépenses publiques - y compris le poids de la masse salariale, qui n'a cessé de s'accroître -, augmenter son efficacité et le faire ainsi participer plus activement au développement du pays.
- réforme des entreprises publiques. Le Maroc est également très en retard dans la modernisation et la réforme des entreprises publiques. C'est pour cela que deux chantiers de réforme vont porter sur deux volets prioritaires: la gestion financière des entreprises publiques et, comme complément à la privatisation, le développement des concessions dans le domaine des transports publics : ports, aéroports, rail et route.
- adaptation des finances publiques. Si le financement du déficit budgétaire n'est pas problématique, à terme, en revanche, la situation est préoccupante. Il faudra certes élargir l'assiette fiscale et absorber l'impact du démantèlement tarifaire vis-à-vis de l'UE, mais c'est surtout le volet dépenses qui est problématique ; en particulier, l'évolution de la politique salariale et de l'endettement public, menacent l'équilibre budgétaire à moyen terme. Tous ces thèmes figurent ainsi au centre des préoccupations du Plan de développement.

Développement spatial et intégration régionale

- développement rural et réduction des disparités régionales. L'agriculture est toujours la source principale du développement rural au Maroc. Abstraction faite de son rôle stratégique pour la sécurité alimentaire interne, l'agriculture joue un rôle essentiel dans le secteur productif, l'emploi, l'aménagement du territoire et l'environnement. En raison de l'augmentation prévue des besoins alimentaires, l'adaptation du type de production aux besoins du marché (de plus en plus ouvert) devient impérative.
- aménagement du territoire et organisation des secteurs urbains. À cet effet, il est nécessaire d'adapter les contraintes actuelles à la croissance économique avec les besoins du développement durable pour diminuer les disparités régionales, pour lier le développement des secteurs urbains avec l'amélioration des conditions rurales dans un cadre de développement rural intégré.
- association à l'UE. La détermination du Maroc de bénéficier d'une association approfondie avec l'UE¹ vise, en priorité à moderniser son appareil productif et ses institutions. En outre, comme le développement des échanges commerciaux et de l'investissement sont un facteur de base dans une stratégie visant à développer les principaux secteurs productifs, l'Accord d'association représente une priorité majeure de la politique économique du pays. Les adaptations requises ici sont multiples et imposent une mise à niveau en profondeur au Maroc.
- intégration régionale. Au-delà de leurs dimensions politiques, l'intégration économique régionale, constitue un important complément au Plan de développement. D'une part, pour que la taille de l'espace économique soit suffisante et garantisse les économies d'échelle requises pour l'efficacité de la plupart des investissements productifs. D'autre part, pour réduire les risques de détournement d'échange et d'investissement au profit de l'Europe. Enfin, pour développer une coopération administrative et technique de nature à développer à terme le dialogue et la compréhension au sein de la région.

Social et pauvreté

- valorisation des ressources humaines. Elle comporte en particulier la réforme des systèmes d'éducation et de formation professionnelle : en raison des besoins énormes du secteur, une réforme globale du système est envisagée dans le cadre de la Charte Nationale de l'Education et notamment : le développement de l'enseignement et sa liaison avec le contexte économique, l'organisation pédagogique, l'élévation du rendement de l'éducation et de la formation, l'amélioration de la gestion, le partenariat et le financement. La lutte contre l'analphabétisme (notamment des femmes) est la première priorité du gouvernement².
- développement social par la satisfaction des besoins fondamentaux, l'extension de la couverture sociale et la réduction des disparités. Afin d'assurer une répartition plus

¹ Le Maroc a manifesté son intention d'aller vers une Union Douanière avec l'UE lors du 1er Conseil d'association le 9 octobre 2000 et lors du 2ème Conseil le 9 octobre 2001.

² Après la résolution du problème du Sahara

égale des résultats de la croissance économique, les orientations principales de la politique sociale seront la lutte contre la pauvreté et l'augmentation de l'accès aux services de base, l'extension de la protection sociale et la stratégie pour la participation plus large de toutes les composantes de la société y inclus les femmes au développement du pays.

4. ANALYSE DE LA SITUATION DU PAYS

Avec une population de 28.7 millions d'habitants, le Maroc est un grand pays pour la région méditerranéenne. Sa croissance démographique moyenne, de 1.7 % au cours de la période 1994-2000, se situe sur une tendance stable. Le revenu par habitant s'élève à 1180 \$ en 2000, ce qui situe le Maroc très en dessous de la moyenne régionale de 1512 \$. La croissance économique, de 2.3 % au cours de la période 1990-1999, a été sensiblement inférieure à la moyenne observée au cours des années 1980 (3.9 %), ainsi qu'aux performances des pays à revenu intermédiaire – tranche inférieure (3.1 %).

4.1 Progrès dans le processus d'association

L'Accord d'association avec l'Union européenne est entré en vigueur le 1er mars 2000³. Le premier Conseil d'association a eu lieu le 9 octobre 2000 et le deuxième le 9 octobre 2001. Le premier Comité d'association, établi pour gérer l'accord, s'est réuni à Rabat le 6 février 2001.

D'une façon générale, les débuts de la mise en œuvre de l'accord sont satisfaisants et des réunions régulières au niveau technique sont prévues pour les différents aspects de l'accord, en vue de développer les possibilités d'action qu'il contient.

Le dialogue politique entre les parties a été déjà engagé, que ce soit au niveau du Conseil d'association que du Comité d'association.

En ce qui concerne le dialogue macro-économique, la première réunion du groupe de travail a eu lieu le 10 septembre 2001.

En vertu de l'Accord, l'établissement d'une zone de libre-échange pour les produits industriels s'effectuera dans les 12 années à venir en trois étapes différentes selon la sensibilité du produit. Depuis le 1er mars 2000, le Maroc a procédé aux premières mesures de libéralisation.

Pour les produits agricoles les négociations formelles pour de nouvelles concessions mutuelles, qui auraient dû démarrer au cours de l'année 2000 comme prévu par l'Accord, en vue de fixer le régime à l'importation applicable à partir du 1er janvier 2001 n'ont pas encore commencé. Il a été convenu néanmoins de finaliser ce processus en 2002. Cependant, et en attendant, les deux parties ont trouvé un accord intérimaire sur les importations de tomates.

³ En fait, la signature de l'Accord date de 1996. Mais la lenteur des ratifications ont retardé l'entrée en vigueur jusqu'à l'année 2000.

Pour ce qui concerne le droit d'établissement et les services, les parties ont confirmé dans l'accord leurs engagements GATS et convenu que de nouvelles discussions en vue d'une libéralisation accrue, devraient avoir lieu au plus tard cinq ans après l'entrée en vigueur de l'Accord. En ce qui concerne le domaine des transports maritimes internationaux, cette discussion devrait avoir lieu immédiatement après l'entrée en vigueur. .

L'accord stipule l'application, dans les échanges entre les parties, de règles semblables aux règles de la concurrence communautaires et prévoit l'adoption de mesures d'exécution dans un délai de 5 ans.

Dans le renforcement de la coopération économique, de nouveaux thèmes ont été introduits. Les réunions des groupes de travail concernant la technologie de l'information, l'harmonisation des statistiques commerciales et les questions douanières auront lieu au cours du dernier trimestre de 2001.

Dans le cadre de la coopération sociale, la première réunion du Groupe affaires sociales et émigration a eu lieu le 21 juin 2001 conduisant à la création de deux sous-groupes chargés de l'identification des actions concrètes dans les domaines couverts.

Les négociations sur l'Accord de réadmission communautaire pour les immigrés illégaux doivent commencer prochainement.

Les négociations sur le renouvellement de l'accord de pêche avec le Maroc qui a expiré en novembre 1999, ont été suspendues en avril 2001 suite à la constatation d'un manque d'accord entre les deux parties.

Lors du 1er Conseil d'association le gouvernement marocain a souhaité placer les relations Maroc-UE dans une perspective à long terme. Le Comité d'Association a salué cette importante déclaration qui montre la volonté du Maroc de mener une réflexion en profondeur sur l'avenir de ses relations avec l'UE.

4.2 Situation politique

- Situation interne

Avec l'amendement de la Constitution de 1996, le roi Hassan II a enclenché un processus de libéralisation politique prévoyant des élections directes pour la Chambre basse du Parlement et une plus grande responsabilité du gouvernement face au Parlement.

À la suite des élections de novembre 1997, un nouveau gouvernement de coalition de centre gauche est arrivé au pouvoir en février 1998, avec pour Premier ministre M. Youssoufi, qui était depuis longtemps une des figures de l'opposition socialiste. La nomination par le Roi Hassan II d'un dirigeant de l'opposition politique comme Premier ministre représentait le premier transfert de pouvoir des partis "loyalistes" qui ont dominé la vie politique du Maroc depuis l'indépendance en 1955. Une certaine continuité avait été néanmoins préservée avec la nomination de figures politiques clés du gouvernement précédent dans le nouveau cabinet, notamment dans les ministères de

l'Intérieur, des Habous et des Affaires Islamiques et des Affaires étrangères⁴. L'accession du gouvernement d'alternance au pouvoir, supposa une priorité pour l'amélioration des conditions sociales et pour la réduction du chômage.

Mais, depuis l'accession au trône de Mohamed VI, de nombreux signes ont marqué la volonté d'œuvrer vers une plus grande libéralisation de la vie politique. Il en est pour exemple le retour d'Abraham Serfaty, prisonnier politique puis exilé, de la famille Oufkir dont le retour au Maroc s'est négocié directement avec le Palais. Le remplacement du Ministre de l'Intérieur, Driss Basri, figure emblématique de l'ancien règne, a aussi appuyé l'image libérale du nouveau Roi. En outre, d'autres efforts de réconciliation nationale ont été réalisés, comme par exemple le processus entamé en vue du dédommagement des familles des disparus.

Le Maroc a ratifié les Pactes et Conventions internationaux en matière de droits civils, politiques et économiques, sociaux et culturels, à l'exception du Protocole facultatif au Pacte International relatif aux droits civils et politiques, déclinant la possibilité pour le UNCHR de procéder à des enquêtes en cas de violation des droits de l'homme suite à une plainte déposée par des particuliers; il n'a pas ratifié non plus la déclaration concernant l'article 22 de la Convention sur la torture et il a de la sorte refusé aux individus le droit d'introduire une plainte pour tout acte de torture contre le gouvernement marocain. Par contre, le Maroc participe aux travaux des six Comités de supervision des Pactes et Conventions Internationaux précités. Le Gouvernement vient aussi d'annoncer la création d'un Conseil Consultatif des Droits de l'Homme.

En pratique, la situation intérieure est caractérisée par des progrès significatifs en matière de droits fondamentaux et de libertés individuelles. En ce qui concerne, par exemple le respect des minorités, le Roi a décidé de créer un Institut Royal de la culture amazigh qui aura comme mission outre la promotion de cette culture, l'intégration de la langue berbère dans le système d'enseignement.

Le niveau de liberté pour les médias ainsi que des organisations de la société civile est élevé en comparaison avec les autres pays de la région. Néanmoins, quelques signaux négatifs sont à enregistrer comme par exemple l'interdiction de parution de certains journaux fin 2000. Une réflexion sur la révision du code des libertés publiques et la mise en place d'un organe spécial chargé de veiller sur la déontologie des médias est maintenant en cours.

La recherche du consensus caractérise la politique du gouvernement actuel, qui essaye d'assurer un large appui aux réformes en cours. Ceci a déterminé, par contre, un rythme plus lent que prévu dans leur mise en œuvre (comme par exemple le « Plan d'action pour l'insertion de la femme dans le développement » du pays⁵) ce qui a provoqué quelques frustrations parmi les partis politiques et la société civile.

La dépendance des pouvoirs exécutif et législatif de la couronne a diminué, ce changement étant encouragé par l'attitude du Roi lui-même.

⁴ Depuis les élections, le Roi Hassan II nomma un nouveau Ministre des Affaires étrangères, M. Benaïssa, au printemps 1999.

⁵ Le Roi a récemment mis en place une commission consultative chargée de la révision du code du statut personnel de la femme.

La corruption reste encore un grand problème malgré les déclarations du gouvernement qui a affiché une ferme volonté de lutter contre ce fléau. Des réformes sont en cours (la réforme de la justice) ou en voie de réflexion (celle de l'administration...) mais sont encore insuffisantes face à l'ampleur du problème. Dans ce contexte, le Gouvernement a aussi annoncé récemment la création d'un organe chargé de la promotion et l'intermédiation entre l'administration et le citoyen.

- Situation externe

Le Maroc joue un rôle actif dans les initiatives internationales et régionales, particulièrement dans le partenariat euro-méditerranéen. En effet, le Maroc est à la base de nouvelles initiatives d'intégration régionale : il a notamment promu et signé le 8 mai 2001 la Déclaration d'Agadir avec la Tunisie, l'Egypte et la Jordanie. Cette Déclaration vise à instaurer une zone de libre échange parmi les pays de Sud de la Méditerranée qui ont signé un Accord d'association avec l'Union européenne.

Le Maroc est aussi parmi les signataires originaux de l'Union du Maghreb Arabe (UMA). Néanmoins, la participation du Maroc aux travaux de l'OUA⁶ et l'UMA a été influencée par la situation du Sahara Occidental. Le Maroc soutient le nouveau plan de règlement du conflit proposé par les Nations Unies en mai 2001 et qui n'a pas encore trouvé l'approbation des autres parties.

En ce qui concerne les relations avec les Etats membres de l'Union européenne la question de l'émigration apparaît comme la principale source de préoccupation, et plus particulièrement l'émigration illégale. En effet, au delà des deux millions de Marocains qui résident légalement dans l'Union européenne, il est estimé qu'il existe un million résidant illégalement et souvent exploités par des entrepreneurs sans scrupules.

Mis à part le problème social, la traversée illégale du Détroit s'est converti en un véritable drame humain. Il est calculé que plus de quatre mille personnes ont péri ces cinq dernières années en essayant de traverser le Détroit de Gibraltar à partir du Maroc.

Le Maroc est devenu, en outre, ces dernières années, pays de transit des immigrés illégaux des pays subsahariens vers l'Union européenne. Ces subsahariens en transit produisent des effets négatifs dans l'environnement social marocain et insécurisent la population locale.

4.3 Situation économique et sociale ⁷

La décennie écoulée s'est caractérisée par une croissance économique très modeste (2.36% en termes réels de 1990-2000.), instable, et bien inférieure au potentiel du pays. Ce déficit de croissance, uni à l'augmentation de la population, a conduit à une aggravation continue du chômage et de la pauvreté⁸. Le chômage urbain atteint 21.7% de la population active ; le revenu par tête a régressé au cours de la période, de sorte que

⁶ L'OUA a été remplacée par l'UA dont le Maroc ne fait pas partie.

⁷ Source des statistiques de ce chapitre et des annexes : Banque mondiale

⁸ Le PNUD a classé en 2000 le Maroc en 112ème position sur 174 pays. Le Maroc se positionne ainsi dans le peloton de queue du groupe des pays à développement humain moyen et reste en dessous de la moyenne des PVD et des pays arabes.

20% de la population est à présent sous le seuil de pauvreté. D'où, les pressions migratoires croissantes vers l'Europe. D'où également, la volonté du Maroc d'une stratégie de croissance forte, fondées sur deux piliers : le plan de développement économique et social 2000-2004 et un ancrage accru à l'Europe.

Au cours de la décennie écoulée, le Maroc a préservé sa stabilité macro-économique et atteint des taux d'inflation proches des pays industrialisés. Les réserves de changes ont atteint des niveaux satisfaisants (4.8 mois d'importations fin 2000). Le déficit du compte courant demeure modeste (1.7% du PIB en 2000), grâce en particulier à la bonne tenue des revenus de transfert des travailleurs migrants et aux recettes liées au tourisme dont le potentiel, particulièrement demeure très élevé. Ces revenus des transferts comme les recettes touristiques contribuent largement au financement de la position externe du Maroc comme à l'emploi. Par ailleurs, la dette externe continue de décliner (son poids a régressé à 48.8% de PIB en 2000) et le service de la dette s'élève à 20.8% des recettes d'exportations de biens et services).

Des progrès réels s'observent en matière de réforme structurelle également, comme en témoigne les résultats de la privatisation ; les recettes de privatisation ont ainsi pu jouer un rôle important dans le financement de dépenses exceptionnelles. Les questions de gouvernance ont progressé et le cadre juridique et réglementaire s'améliore en efficacité et en transparence. Cependant, un ensemble de défis restent extrêmement sérieux, le premier étant celui de la faiblesse de la croissance économique.

Au cours des années 1990, la croissance a cru en moyenne de 2.3% par an contre 3.3% par rapport aux années 1980. Le premier problème qui se pose est celui des sources de la croissance économique, trop dépendantes du secteur agricole et de son instabilité, accrue avec les cycles récents de sécheresse. Toutefois, la faible croissance du PIB non agricole, - légèrement supérieure à 3% - n'est pas en mesure de compenser la volatilité de la production agricole. Par ailleurs, l'évolution relative des prix du capital par rapport au travail au cours de la seconde moitié de la décennie 1990 a accentué le chômage. Ce dernier a été amplifié à son tour par la perte de compétitivité qu'a provoqué la surévaluation du dirham marocain.

La conduite de la politique monétaire et de la politique fiscale en 2001 a donné lieu à diverses préoccupations, sans toutefois remettre en cause, à court terme du moins, la stabilité macro-économique du pays. La question du taux de change a été vivement débattue récemment. L'approbation progressive du taux de charge effectif réel du dirham marocain au cours de la décennie écoulée - de l'ordre de 20% fin 2000 selon les services du FMI- affecte négativement la compétitivité de l'économie marocaine. En particulier, à l'égard de l'Europe, principal marché d'exportation pour le Maroc, phénomène renforcé par la faiblesse de l'euro et par la politique de change des autorités marocaines et la composition du panier de référence avec un poids relativement prépondérant accordé au dollar. Dans ce contexte, les 5% de dépréciation du dirham - résultant d'une modification du panier en juin 2001 et visant à donner un poids accru à l'euro (80% désormais) -, peut être jugée encourageante mais insuffisante car elle ne compense pas la perte de compétitivité évoquée précédemment.

Pour ce qui est de la transition fiscale, on note une réelle détérioration de la situation budgétaire depuis 1999/2000. Un déficit supérieur à 7% du PIB est attendu pour 2001

(hors dons et hors recettes de privatisation). Même corrigé des facteurs transitoires comme la sécheresse, le déficit structurel est élevé, de l'ordre de 5% du PIB

A terme, en revanche, la situation est préoccupante. Il faudra certes élargir l'assiette fiscale et absorber l'impact du démantèlement tarifaire vis-à-vis de l'UE. Ce dernier devrait représenter de l'ordre de 130 - 140 millions d'euros par an, soit le tiers d'un point de PIB. C'est toutefois plus le volet dépenses qui est problématique ; en particulier, l'évolution de la politique salariale et de l'endettement public qui menacent l'équilibre budgétaire à moyen terme. Tout ceci impose, de façon urgente, une attention accrue à la gestion de consolidation fiscale qui demande des réformes en profondeur du secteur public, administration et entreprises.

La balance commerciale marocaine enregistre un déficit structurel, où les exportations ne couvrent que le 70 % des importations totales. Les exportations sont assez diversifiées (si on les compare avec d'autres pays de la zone) : secteur textile et habillement 33 % ; produits alimentaires et tabac 20 % ; phosphates 20 %. Il existe aussi un nombre croissant de petites exportations dans les secteurs électrique et mécanique. Quant aux importations, elles sont dominées par les produits mécaniques et équipements (26 %). L'Energie et les lubrifiants composent les 13 % des importations ; les produits alimentaires et le tabac 11 % et les fibres textiles et l'habillement 10 %.

L'UE est le premier partenaire commercial du Maroc. En 2000 le commerce avec l'UE représentait le 66 % des exportations et 60 % des importations marocaines. Les exportations de l'UE vers le Maroc sont composées principalement par des produits mécaniques et des équipements (31 %), textile et habillement (21 %), matériel de transport (9 %), produits chimiques (8 %) et agricoles (10 %). Quant aux importations de produits marocains par l'UE, elles consistent principalement en textile et habillement (41 %), produits agricoles (20 %) et produits mécaniques (10 %). En ce qui concerne les services, les exportations au Maroc représentent 1 % du total des exportations de l'UE, et les importations du Maroc le 0,6 % du total. Les importations européennes en services consistaient en transport (28 %) en tourisme (53 %), et en services d'affaires et communication (19 %).

Le commerce sous-régional avec les pays maghrébins et sud-méditerranéens est très réduit (1 et 5% du total, respectivement). Les raisons de cette faiblesse résident dans le manque d'harmonisation des cadres réglementaires des pays, l'exploitation insuffisante des complémentarités des économies, l'application de régimes des règles d'origine différents par pays ou sous-groupe de pays ainsi que dans l'état embryonnaire des accords de libre échange sous-régionaux.

Les flux d'investissements européens au Maroc a augmenté de 37 M € en 1995 à 459 M € en 1997 et après diminué à 109 M € en 1999. Les investissements de 1997 s'expliquent par la vente des raffineries pétrolières. En 1998 il y a eu une diminution due au ralentissement du rythme des privatisations et à la prudence des investisseurs face aux changements d'ordre politique. L'investissement européen principal en 1999 a été l'achat de la seconde licence GSM par une joint venture de Telefónica et Portugal Telecom.

En ce qui concerne l'environnement, les principaux problèmes du Maroc sont liés à l'industrialisation (rejets liquides, solides et gazeux, très contaminants), à la désertification (dégradation croissante de la forêt, sécheresse intermittente) et au changement démographique. En effet, la moitié de la population marocaine s'est graduellement installée dans les villes, avec les problèmes environnementaux que cette situation comporte : déchets solides et liquides, pression sur les réserves nationales d'eau toujours en déclin et, la pollution de l'air .

La consommation rationnelle de l'eau dépend d'une stratégie pour une utilisation durable et d'une tarification correcte. Les autorités marocaines, conscientes de ces problèmes ont demandé à l'UE de les accompagner dans la réforme du secteur⁹.

Le secteur de la pêche constitue 3 % du PIB. Le Gouvernement estime à 400.000 le nombre d'emplois directs et indirects (104.000 marins pêcheurs). Le secteur de la pêche artisanale (100.000 personnes) accuse néanmoins un grand retard par rapport aux autres branches du secteur halieutique en raison du manque d'infrastructures et d'installations portuaires, ainsi que d'équipement. Le Plan Quinquennal prévoit la mise à niveau globale du secteur en tablant, en même temps, sur la gestion rationnelle de la ressource. Le Plan nécessite néanmoins des énormes investissements (estimés à 7.7 milliards de Dhs) pour atteindre le niveau de croissance de 11 % visé.

4.4 Défis à moyen terme

La faiblesse de la croissance économique alimente le chômage et la pauvreté. A son tour, cette pauvreté provoque les phénomènes migratoires ; ce n'est sans doute pas un hasard si l'on estime que 40% des flux migratoires totaux du Maroc, majoritairement à destination de l'Europe communautaire, proviennent de la seule région Nord (une des plus pauvres dans le pays). Les niveaux élevés atteints par le chômage urbain (21.7% de la population active) s'accompagnent d'une régression du revenu par tête au cours de la décennie et une extension de la pauvreté (20% de la population est à présent sous le seuil de pauvreté contre 13% en 1991). La part de la population vulnérable à l'instabilité (comme la sécheresse), représente désormais 45% . Malgré ces tendances, l'accès à certains services de base comme l'eau et l'électricité s'est amélioré au cours de la décennie.

Il n'en demeure pas moins que les enjeux sociaux, y compris l'accès à la santé¹⁰ et à l'éducation, surtout pour les femmes, constitue un des problèmes les plus aigus que le Maroc se doit de résoudre (l'analphabétisme touche 52 % de la population, 80 % de la femme rurale). La Commission avait manifesté sa disponibilité pour accompagner le gouvernement dans la mise en oeuvre de la « Charte Nationale de l'Education et la Formation » adoptée l'année 2000¹¹, disponibilité qui n'a pu encore se concrétiser ¹².

⁹ Programme d'ajustement sectoriel de l'eau (120 M€), prévu pour engagement en 2001.

¹⁰ La CE appuie la réforme au secteur de la santé avec un programme d'ajustement sectoriel (50 M€) engagé en 2000.

¹¹ PIN 2000-2002

¹² Néanmoins les actions des EM en matière de coopération dans le secteur sont nombreuses. En outre, MEDA I finance un grand programme de 40 M€ pour l'éducation de base.

Reste aussi à réduire la vulnérabilité agricole dans un secteur occupe une partie importante de l'économie et emploi presque la moitié de la population (70 % des pauvres habitent en zone rurale !). Ce secteur souffre des profonds problèmes structurels et reste très fragile aux fluctuations climatiques et aux pressions de libéralisation commerciale. L'exode rural se traduit en émigration vers les villes où il remplit les statistiques du chômage, ou vers l'UE (émigration souvent illégale). La réforme du secteur s'avère non seulement essentielle en soi¹³, mais elle sera incontournable quand la libéralisation agricole préconisée par l'Accord d'association aura lieu. Le Gouvernement a entamé une réflexion pour la réforme du secteur qui ne sera pas mûre, vraisemblablement, avant les élections de 2002. La question de la subvention de facto du prix de l'eau qui encourage la céréaliculture dans des zones peu propices devra aussi être soulevée.

Un autre défi le constitue l'amélioration de l'efficacité du secteur public. La réforme législative actuelle en cours de préparation devrait renforcer l'autonomie des collectivités locales, la déconcentration de l'administration, la simplification des procédures et l'amélioration des systèmes de contrôle. En outre, il devient urgent de mieux cibler les dépenses publiques pour dégager des ressources vers des secteurs prioritaires dans le cadre de la lutte contre la pauvreté (santé, éducation, etc...).

La mise en oeuvre de l'Accord d'association et les ambitions sous-régionales (Agadir) renforcent le besoin de mise à niveau du secteur des transports en raison de son importance pour la croissance économique et la compétitivité. Cette mise à niveau revêt un caractère d'autant plus prioritaire qu'elle concerne tous les modes de transport : terrestre, ferroviaire, maritime, aérien, ainsi que les ports et aéroports. La situation de ce secteur au Maroc se caractérise en effet par une qualité et une couverture des services limitée ainsi que par des temps d'attente injustifiés (ports), qui souvent originent des coûts du transport trop élevés. L'ouverture et la libéralisation imposent en conséquence des adaptations en profondeur de ce secteur si l'on veut réformer les cadres institutionnels mal adaptés, ouvrir les marchés à la concurrence et réduire les effectifs pléthoriques.

En ce qui concerne la modernisation de l'environnement des affaires, bien que déjà entamée, n'est pas encore satisfaisante. Certaines mesures ont été déjà prises : code des douanes, loi sur la concurrence, loi sur la propriété intellectuelle, d'autres sont en cours de préparation. Mais la mise en oeuvre de l'Accord d'Association rend urgent l'application effective de ces réformes en vue de soutenir le secteur privé face au démantèlement tarifaire en cours d'exécution.

En effet, la rentabilité des entreprises et surtout des PME-PMI souffre d'un accès au financement difficile¹⁴ et onéreux et des modes de production en grande partie obsolètes qui expliquent le manque de compétitivité et les problèmes pour l'exportation. La modernisation du secteur privé marocain devient donc un enjeu essentiel pour le développement de la croissance du pays.

¹³ Ne pas oublier que les subventions à certains produits agricoles pesent aussi sur le budget

¹⁴ La Commission finance un Programme d'ajustement du secteur financier au Maroc (52 M€), engagé en 2000, ainsi qu'un Fonds de Garantie (30 M€) financé avec MEDA I.

Des solutions aux contraintes importantes pour l'accroissements des investissements, tant étrangers que nationaux sont aussi indispensables car :

- les procédures administratives sont particulièrement lourdes en matière de création de nouvelles entreprises ;
- l'accès au foncier est difficile, parfois très limité. Il s'agit d'un grand obstacle à l'investissement surtout dans le secteur agricole. L'absence de cadastre complique d'avantage le problème ;
- le manque de flexibilité dans le marché du travail (blocage de la réforme du code de travail) ;
- le manque de qualification de la main d'oeuvre.

Une solution à ces contraintes ne ferait qu'encourager le flux d'investissements en augmentant en même temps la compétitivité et la croissance du pays.

5. PROGRAMMES DE COOPERATION EN COURS

5.1. Programmes communautaires

5.1.2 Protocoles Financiers (1977-1996)

Avant le lancement du processus de Barcelone, la coopération avec le Maroc était basée sur l'Accord de coopération de 1976¹⁵, complété par quatre générations de Protocoles financiers¹⁶.

Le Maroc a bénéficié au total, à travers les quatre protocoles financiers de 1091 mio €, dont 574 millions € sur les ressources du budget communautaire et de 518 millions € sous forme de prêts sur les ressources propres de la BEI. Les ressources budgétaires consistaient d'aides non remboursables (438 millions €), de prêts spéciaux de la BEI (un total de 100 millions € dans les 1er et 2ème protocoles). En outre, dans le cadre de la Politique méditerranéenne rénovée, le Maroc a profité d'un programme d'Ajustement structurel de 80 millions € (20 millions € sur le 4ème protocole et 60 millions € sur enveloppe spéciale ajustement structurel).

L'orientation sectorielle des protocoles a privilégié largement le développement rural (46 %). Les autres secteurs d'intervention par ordre d'importance concernaient : les infrastructures économiques (17 %), le secteur social (15,6 %), l'appui au secteur privé (10 %), la formation (10 %), la société civile (0,4 %), autres (1 %).

Onze projets sont encore en cours d'exécution (voir annexe).

5.1.3. MEDA I (1996-1999)

¹⁵ Règlement (CEE) No 2211/78 du Conseil du 26 septembre 1978 portant conclusion de l'accord de coopération entre la Communauté économique européenne et le Royaume du Maroc, JOCE No. L264 du 27.9.1978. Le premier protocole y est annexé.

¹⁶ Règlement (CEE) No. 3181/82 du Conseil du 22 novembre 1982, JOCE no. L337 du 29.11.82;

Décision (CEE) No. 453/88 du Conseil du 30 juin 1988, JOCE no. L224 du 13.08.88;

Décision (CEE) No. 548/92 du Conseil du 16 novembre 1992, JOCE no. L352 du 02.12.92;

La signature de l'Accord d'Association le 26/2/96 a marqué les domaines de coopération renforcée afin d'accompagner le processus de transition économique et de l'instauration d'une zone de libre échange. Depuis juillet 1996, le règlement MEDA¹⁷ encadrerait la nouvelle génération de coopération financière issue du Processus de Barcelone.

Au niveau opérationnel, la coopération avec le Maroc est régie par la Convention Cadre MEDA conclue le 28/8/97, qui définit les clauses générales de la mise en oeuvre.

Le Programme Indicatif National (PIN) 1996-1998 définissait, comme priorités de la coopération, l'appui à la transition économique vers une économie plus efficace et ouverte sur l'extérieur, ainsi qu'un appui renforcé à l'équilibre social pendant le processus de restructuration de l'économie.

Une trentaine de projets pour un montant de 630 M € ont été donc engagés pendant la période 1996-1999 divisés dans les trois secteurs suivants: appui aux réformes économiques (19 %), appui à la transition économique (29 %) et renforcement de l'équilibre socio-économique¹⁸ (52 %).

Même si la capacité d'absorption du Maroc des fonds MEDA a été satisfaisante, les expériences de mise en oeuvre des projets restent néanmoins limitées, essentiellement suite au temps requis par la mise en place des procédures MEDA et leur rodage dans l'administration marocaine. Etant donné la durée pluriannuelle des programmes de coopération classique, le seul programme qui a été entièrement déboursé est la facilité d'ajustement structurel (120 M €). Fin 2000, le niveau de paiements avait atteint 28 % du montant engagé dans la période 1996-1999.

5.1.4. MEDA II (2000-2001)

La programmation de cette nouvelle étape a été basée dans le CSP 2000-2006 et le PIN 2000-2002. Pour faciliter sa mise en oeuvre et augmenter son impact, il a été décidé avec le coordonateur national marocain de mieux concentrer les moyens financiers de MEDA II dans un nombre limité de secteurs prioritaires.

Pendant l'année 2000 cinq projets ont été ainsi engagés: Ajustement du secteur financier (52 M €), Ajustement du secteur de la Santé (50 M €), Modernisation des juridictions (27,7 M €), Développement rural à Khénifra (9 M €) et Déchets urbains à Essaouira (1,9 M €). L'année 2001 assistera à l'engagement d'un grand programme d'ajustement du secteur de l'eau pour un montant de 120 M €. Le total de la programmation 2000-2001 sera donc d'un montant de 260,6 M €.

5.1.5. BEI

La BEI a octroyé depuis 1996 (jusqu'au 31 juillet 2001) des prêts sur ressources propres à concurrence de 867 M € au Maroc. Ces prêts, qui s'inscrivent dans la politique de Partenariat euro méditerranéen, accompagnent le processus de mise à niveau et de

¹⁷ Règlement (CEE), No. 1488/96 du Conseil du 23/7/96

¹⁸ Voir liste complète de projets dans le CSP 2000-2006. Vous trouverez en annexe seulement la liste des projets encore en cours d'exécution des lignes budgétaires Meda et Protocoles.

renforcement de l'économie marocaine. L'activité de la Banque se conjugue dans ce contexte à travers trois axes distincts et complémentaires :

- Apporter aux pays bénéficiaires les fonds à long terme indispensables au renforcement et au développement des infrastructures économiques – transport ; énergie ; eau ; télécommunications. Pour ce faire, la Banque propose des prêts à long terme assortis de périodes de différé justifiées par la nature des projets financés ;
- Soutenir l'action de l'UE sur l'ensemble du bassin méditerranéen dans le domaine de la protection de l'environnement ; la Banque obtient ici, depuis 1992, le soutien de la Commission européenne qui vient bonifier les prêts à long terme offerts par la BEI ;
- Soutenir le développement du secteur privé, que ce soit par des prêts sur ressources propres de la Banque ou par des contributions sur capitaux à risque.

Dans le domaine des transports, la Banque a contribué au développement consolidé des chemins de fer marocains, à l'aménagement et à la modernisation des ports marocains, au développement des réseaux autoroutiers et a également soutenu un programme de réhabilitation des routes rurales dans les Provinces du Nord. La Banque a aussi permis le développement des réseaux de transport d'électricité et des capacités de production de l'Office National de l'Electricité. Dans ce secteur, la BEI a aussi financé le premier parc éolien privé d'une puissance de 50 M W (près de Tetouan).

Des montants importants ont été affectés à la distribution de l'eau potable dans l'ensemble du pays et à l'assainissement liquide dans les villes de Marrakech, Settat, Meknès et Agadir. Enfin, l'appui au secteur privé s'est concrétisé par une ligne de crédit pour les PME, par le financement de la modernisation et de l'adaptation aux normes environnementales de l'OCP ainsi que de la création d'une usine de production d'or.

L'action de la Banque doit se poursuivre sur ces différents axes tout en renforçant de plus en plus son soutien au secteur privé.

5.1.6. Autres lignes budgétaires

Le Maroc a bénéficié pendant la période 1996-2001 des financements d'un total d'environ 15.510.092 € sur les lignes budgétaires horizontales, notamment dans le domaine de *Meda Démocratie*¹⁹ (2.470.000 €), de *l'environnement*²⁰ (1.950.000 €), du *Programme Life* (507.717,46 €), *ECIP* (4.700.000 €), de *la lutte contre le SIDA* (1.452.375 €), du *cofinancement des ONG* (3.250.000 €), et de *la lutte contre les drogues*²¹ (1.180.000 €).

¹⁹ 14 projets sont en cours d'exécution concernant : la promotion des droits de l'homme, de la femme et de l'enfant, les medias et les syndicats.

²⁰ Cette ligne a financé des projets de conservation forestière GEFRI I et II, qui ont servi de base pour les projets de développement rural financés avec MEDA I.

²¹ Ces projets, sur le point de clôture, concernent les cultures alternatives et le développement d'activités productives alternatives à la culture de la drogue.

5.2. Etats Membres

Les Etats Membres ont concentré leurs efforts sur les secteurs suivants :

- L'Allemagne : Les secteurs les plus concernés sont l'adduction d'eau potable et l'assainissement, la protection de l'environnement et des ressources naturelles, l'agriculture et le développement rural. Dans le secteur de la santé, l'Allemagne s'est engagée à collaborer avec un projet de planification familiale, à appuyer la décentralisation du système de santé et à la formation de orthoprothesistes. D'autres domaines d'intervention sont la formation professionnelle et le genre.
- L'Autriche a poursuivi sa coopération dans principalement deux régions, le Haut Atlas et le Rif, dans les domaines agricole et environnemental.
- La Belgique concentre la plupart de sa coopération dans le Sud (région du Souss-Massa-Draa). Les secteurs les plus concernés sont l'adduction d'eau potable et l'assainissement, la formation professionnelle, l'agriculture, la santé, l'équipement et la recherche scientifique.
- L'Espagne : La région du Nord est prioritaire pour la coopération espagnole. Les secteurs les plus concernés sont la santé (établissement de santé de base, santé-materno-infantile, appui aux hôpitaux, formation), les infrastructures sociales de base (eau potable, assainissement, électrification rurale, pistes rurales), la formation (éducation primaire et secondaire, formation professionnelle et occupationnelle, bourses d'études, coopération interuniversitaire), la réhabilitation urbaine, l'agriculture (utilisation rationnelle d'eau d'irrigation, aménagement des bassins hydroagricoles, assurances agricoles), le tourisme (formation et équipements) et les micro-crédits. Pendant l'année 2000 l'aide non-remboursable a représenté un montant d'environ 13.7 M. €.
- La France : Modernisation du secteur public (aménagement du territoire : décentralisation territoire/décentralisation, appui institutionnel dans le secteur de la Justice) ; Développement du secteur privé (fonds de garantie pour la mise à niveau des entreprises marocaines, ligne de crédit PME/PMI, valorisation de la recherche) ; Développement social (enseignement de base, technique, et universitaire, santé, coopération culturelle -instituts français, bourses d'études, etc.). Les interventions de l'Agence Française de Développement se sont concentrées sur quelques secteurs clefs : les infrastructures de base (eau potable, assainissement), le développement rural (routes rurales), et la formation professionnelle.
- Italie : Les interventions italiennes sont concentrées dans les régions du nord et du centre dans les secteurs suivants: la création d'emploi par le biais de projets concernant le développement rural, le micro crédit et, plus en général, l'appui à la petite et moyenne entreprise; l'appui à la réalisation d'infrastructures sociales, en premier lieu les réseaux routiers, hydrauliques et électriques dans les régions les plus défavorisées et dans les zones rurales; la formation; l'élargissement des services primaires, surtout la santé et l'éducation de base. Huit programmes nationaux concernant le développement social ont bénéficié, en outre, du mécanisme de conversion de la dette publique du Maroc envers l'Italie.Ce

mécanisme de conversion de la dette marocaine présente d'ailleurs des aspects novateurs car il prévoit une conversion en investissements publics pour réaliser des projets de développement inscrits dans le budget de l'Etat marocain.

- Pays Bas: Entre les Pays Bas et le Maroc il n'existe pas de programme bilatéral. Néanmoins le Maroc peut bénéficier d'autres programmes de développement, à savoir: l'attribution de bourses dans le domaine de la formation professionnelle, l'assistance au management des entreprises, des programmes de coopération entre établissements scolaires et municipalités, le cofinancement d'ONGs et les petits projets d'ambassade.
- Le Royaume Uni finance des projets dans les domaines de l'environnement (formation), des droits de l'homme, de bonne gouvernance (formation pour les juges), et de genre (alphabétisation).
- La coopération suédoise avec le Maroc aspire au but global de renforcer le secteur public avec une coopération technique financée par contrat. Entre les années 1989 et 2000, la Suède a accordé 3.380.000 M€ pour ces projets, dans les secteurs de l'assainissement liquide, la sécurité routière et la formation des femmes entrepreneurs. La Suède offre également des programmes internationaux de formation. La participation du Maroc à ces programmes a impliqué un montant additionnel de 2.5 M€ en faveur de ce pays.

5.3. Autres bailleurs

- Banque Mondiale (BM) : Les activités de la Banque Mondiale se concentrent dans les domaines suivants :
 - a) Réduction de la pauvreté et croissance soutenable, y inclus l'appui au développement rural, notamment dans les zones non irriguées ; renforcement du secteur privé ; renforcement des capacités et réforme institutionnelle dans le domaine réglementaire pour appuyer le secteur privé/privatisation/infrastructure et la gestion durable de l'environnement.
 - b) Amélioration des services sociaux de base comme la santé, l'éducation et les infrastructures rurales.
 - c) Promotion de la bonne gouvernance, y compris le renforcement des capacités dans le domaine de la formulation de politiques aussi bien au niveau national (gouvernement et société civile) qu'au niveau décentralisé (municipalités), réforme judiciaire, et réforme administrative générale.

La nouvelle stratégie de coopération avec le Maroc de la BM propose un scénario de prêt « moyen » qui se maintient approximativement au niveau des cinq dernières années, soit environ 280 millions d'euros par an, et qui se décompose en un programme de base, se concentrant sur la pauvreté, le chômage et le développement humain, et un programme de soutien aux réformes. Les programmes de base prévoient trois opérations par an pour un total de 168 millions d'euros. Ces opérations appuieront le

développement rural communautaire, l'éducation et l'alphabétisation, la création d'emplois et la gouvernance dans le secteur public. Le programme de soutien aux réformes cherchera à accompagner les réformes prioritaires du Gouvernement au moyen d'activités d'analyse et de conseil. Il pourra également comporter une opération sectorielle de 112 millions d'euros par an, en fonction des développements en matière budgétaire et de réforme sectorielle.

La Banque envisage également la possibilité d'un scénario « haut » qui répondrait à la mise en œuvre par le Gouvernement d'un ensemble de politiques macro-économiques, structurelles et sociales qui serait de nature à accélérer fortement la croissance économique ainsi que les résultats en matière de réduction de la pauvreté. Le soutien financier de la Banque pourrait sous un tel scénario aller jusqu'à 505 millions d'euros par an.

- Banque Islamique de Développement (BID) : Le financement annuel de cette banque internationale dépasse à peine le million d'euros. 40% du budget est destiné au développement social. Le reste se répartit entre la gestion de l'économie, la mise en valeur des ressources humaines et l'agriculture.

- Banque Africaine de Développement (BAD) : Les opérations du Groupe de la Banque au Maroc ont commencé en 1970. A ce jour, le montant total des engagements nets de la Banque dans ce pays s'élève à 3,22 milliards d'euros pour 68 opérations; les décaissements se chiffrent à 2,69 milliards d'euros. En 2001 un accord a été signé sur l'octroi d'un prêt d'environ 35,9 millions d'euros destiné à financer le projet de renforcement de l'enseignement secondaire et technique au Maroc. Autres projets sont le renouvellement des réseaux de transport et de répartition d'électricité, le Programme de Développement de l'Épargne Institutionnelle et l'assainissement et l'approvisionnement d'eau potable. La BAD est actuellement en train d'étudier la possibilité d'agir dans le secteur social (santé), de transports, et des marchés de capitaux.

- Nations Unies : En l'an 2000, les déboursements de l'aide des agences, fonds et programmes des Nations Unies ont atteint près de 23 millions d'Euros. Parmi les différentes organisations de l'ONU présentes au Maroc les plus importantes en termes budgétaires sont l'UNICEF (6,9 million d'euros/an 2000), le PNUD (4,6 million d'euros) et le PAM (2,5 millions d'euros) et le FNUAP (2,4 millions d'euros). La FAO et l'OMS et sont également actives au Maroc avec un budget annuel de 2,5 et 1 million d'euros respectivement.

- Japon : Depuis 1999, la coopération non-remboursable au Maroc a atteint près de 38 millions d'Euros et vise les secteurs de la pêche, l'eau potable, l'équipement et la culture. En ce qui concerne la coopération financière remboursable, depuis 1999 le Japon a financé des projets pour 293 millions d'euros (eau potable et participation à la construction de la Rocade Méditerranéenne).

- Etats Unis : Le Plan Stratégique pour le Maroc 1999-2005 vise cinq objectifs : la croissance économique et le développement de l'entreprise privé ; le management de l'environnement et les ressources naturelles, population et santé ; éducation primaire pour les filles ; démocratie et gouvernance. Géographiquement, les activités de USAID

se concentrent dans la région de Souss-Massa-Draa. La coopération au développement de USAID au Maroc pour l'année 2000 a atteint les 15 millions d'euros.

6. REPONSES STRATEGIQUES DE L'UE

6.1.Principes et objectifs généraux

Les objectifs généraux de la coopération de l'UE sont déterminés par le **Partenariat Euro-méditerranéen** et la déclaration de Barcelone qui définit les objectifs à long terme:

- établissement d'une zone de paix, de stabilité et de prospérité;
- création progressive d'une zone de libre échange euro-méditerranéenne;
- accélération du développement socio-économique durable dans la zone et amélioration des conditions de vie de ces populations;
- promotion de la coopération régionale;
- intensification du dialogue et de la coopération des partenaires Euromed.

Plus concrètement la stratégie de l'UE doit répondre pour la période envisagée 2002-2006 aux priorités qui découlent de:

- a) la mise en oeuvre de l'**Accord d'association** entré en vigueur le premier mars 2000. L'accord dicte comme domaines prioritaires de la coopération financière:
 - réformes visant la modernisation de l'économie;
 - mise à niveau des infrastructures économiques;
 - promotion de l'investissement privé et de la création d'emploi;
 - mise à niveau et reconversion de l'industrie et conséquences de la ZLE;
 - accompagnement des politiques dans les secteurs sociaux.
- b) l'entrée en vigueur de la révision du **Règlement MEDA** le 15/12/2000²² qui redéfinit les objectifs et les modalités de la programmation et de la mise en oeuvre du Programme MEDA.
- c) les conclusions de la **Conférence de Marseille** (15 et 16 novembre 2000) qui cible d'avantage les orientations pour l'avenir des relations UE-partenaires méditerranéens.

La stratégie 2000-2006 de l'UE doit, en outre, tenir en compte quatre facteurs qui concernent la politique strictement marocaine:

- a) **Le Plan quinquennal 2000-2004**. Le Royaume du Maroc compte avec les contributions des bailleurs de fonds pour son financement. Donc les priorités à financer par l'UE doivent s'insérer dans celles du Plan ;
- b) **La Déclaration du Maroc** lors du premier Conseil d'association le 9 octobre 2000. Le Maroc a manifesté son souhait de renforcer davantage ses relations avec l'UE.

²² Règlement (CEE), No. 2698/2000 du Conseil, modifiant le Règlement (CEE) No. 1488/96

Ceci nécessitera encore une plus grande adaptation législative et économique de sa part ;

- c) **La Déclaration d'Agadir** signée le 8 mars 2001 par le Maroc, l'Egypte, la Jordanie et la Tunisie pour la création d'une zone élargie de libre échange regroupant les pays arabes méditerranéens, tout en restant ouverte aux autres pays arabes. Le besoin d'un rapprochement législatif et réglementaire normes, réglementations techniques , etc.) entre les signataires et l'UE devient encore plus pressant ;
- d) **La stratégie nationale pour le développement durable** préparée par le Maroc dans d'autres enceintes internationales comme la Commission de développement durable des Nations Unies et le Plan d'Action pour la Méditerranée, en vue d'assurer la cohérence des efforts à tous les niveaux de façon efficace.

La mise en place de cette stratégie se fera non seulement dans le plein respect des objectifs inscrits dans le processus de Barcelone, mais aussi par la prise en compte des orientations générales ou spécifiques de la Déclaration conjointe du Conseil et de la Commission sur la coopération au développement (novembre 2000), ainsi que des Communications sur la prévention des conflits (avril 2001)²³, les droits de l'homme (mai 2001)²⁴, l'intégration des questions relatives au genre (juin 2001)²⁵, et la stratégie pour l'introduction des considérations environnementales dans la politique de développement adoptée par le Conseil (mai 2001). La dimension environnementale sera prise automatiquement en compte dans tous les secteurs prévus par le PIN. En outre, des Etudes d'impact environnemental seront réalisées pour les grands projets d'infrastructures ou dans les secteurs particulièrement sensibles.

6.2. Priorités et objectifs spécifiques de la coopération

La stratégie de l'UE au Maroc doit répondre donc aux objectifs repris plus haut tout en s'adaptant aux besoins plus urgents de la réalité marocaine, c'est à dire, aux deux préoccupations majeures étroitement liées qui dominent la situation économique et sociale actuelle:

- La séquence **croissance/chômage/pauvreté/migrations**: la décennie écoulée s'est caractérisée par une croissance économique très modeste, instable et bien inférieure au potentiel du pays. Le déficit de croissance, uni à l'augmentation de la population, a conduit à une aggravation continue du chômage et de la pauvreté. D'où les pressions migratoires croissantes vers l'Europe. D'où également, la volonté du Maroc d'un ancrage accru à l'Europe.
- La mise en oeuvre de l'**Accord d'association**: la détermination affichée par le Maroc de bénéficier d'une association approfondie avec l'UE est impressionnante et vise, en priorité, à inverser la séquence précédente. Le Maroc déploie ainsi beaucoup d'énergie, y compris en matière d'adaptation de son cadre juridique et réglementaire à celui de l'UE. Cette adaptation n'est toutefois que l'un des multiples volets de la mise à niveau en profondeur qui s'impose au Maroc. Plus encore que par le passé, ce besoin de mise

²³ COM (2001) 211 final du 11/4/2001

²⁴ COM (2001) 252 final du 8/5/2001.

²⁵ COM (2001) 295 final du 21/6/2001.

à niveau implique, de la part de l'UE, la mise en place d'une véritable stratégie d'accompagnement de l'Accord, qui doit devenir la pierre angulaire du dialogue et de la coopération avec la partie marocaine.

Le PIN 2002-2004 se concentrera sur ces deux volets. Les priorités à financer ont été choisies avec le gouvernement en raison de leur urgence et leur impact sur le développement du pays à court et moyen terme. Les deux volets s'insèrent à la fois dans les points a) économique et commercial et b) social, culturel et humain, des conclusions de la Conférence de Marseille.

a) Volet économique et commercial (50 % du PIN)

Les priorités choisies dans ce volet visent à accélérer la mise en oeuvre de l'Accord d'association tout en appuyant la création d'un environnement juridique et réglementaire qui favoriserait le flux d'investissements. Dans ce cadre là, trois programmes ont été choisis :

- la réforme de l'administration publique, car dans son organisation actuelle représente une source majeure de dysfonctionnement et, de ce fait, un sérieux handicap au développement du pays. En outre, une réduction et rationalisation des dépenses publiques devrait libérer des ressources à utiliser dans des secteurs prioritaires ;
- la réforme du secteur des transports car l'intégration du Maroc dans l'espace euro méditerranéen passe nécessairement par la mise à niveau de ce secteur. En effet, la disponibilité et la qualité du transport jouent un rôle déterminant dans la croissance économique et la compétitivité ;
- l'accompagnement technique de la mise en oeuvre de l'Accord d'association, car le rapprochement du cadre législatif et réglementaire avec celui de l'UE devient indispensable, l'adaptation des entreprises au cadre réglementaire de la future zone de libre échange ne pouvant plus attendre ;
- l'adaptation du tissu industriel marocain pour faire face à la concurrence européenne.

b) Volet social, culturel et humain : (50 % du PIN)

- développement des ressources humaines avec : a) un programme de Formation professionnelle dans trois secteurs prioritaires pour la croissance économique à court terme : le tourisme, le textile et les nouvelles technologies de l'information et de la communication ; b) La participation du Maroc au Programme TEMPUS. En effet, et compte tenu du rôle important de l'enseignement supérieur dans le domaine du développement des ressources humaines d'une part et de l'importance des échanges universitaires dans la promotion de la compréhension entre les cultures dans la région euro-méditerranéenne d'autre part, la réforme de l'enseignement supérieur est une priorité. Aussi, en 2002 la Commission entend proposer l'extension du programme TEMPUS aux pays non-candidats de la région méditerranéenne.²⁶

²⁶ Ce programme qui fonctionne déjà aux Balkans occidentaux et dans les NEI (financé par les enveloppes nationales des programmes CARDS et TACIS), implique la coopération entre les pays

- émigration, car l'émigration des marocains vers l'UE constitue aujourd'hui un problème mutuel qu'il faut aborder sans délai. Le PIN propose trois programmes complémentaires pour mieux organiser l'émigration légale en combattant en même temps l'illégale et d'autre part fixer les populations en créant de l'emploi dans les régions source principale de cette émigration :

- Un programme d'appui institutionnel à la circulation des personnes, qui devra créer une structure étatique chargée de canaliser l'émigration légale vers l'extérieur du pays en fonction de la demande ;
- Un programme d'appui institutionnel de lutte contre l'immigration illégale qui devra aider le gouvernement marocain à renforcer le contrôle des frontières via la fourniture des équipements et l'assistance techniques nécessaires ;
- Une stratégie pour le développement des Provinces du Nord, source d'environ 40 % de l'émigration marocaine vers l'UE. Cette région fortement enclavée compte avec les revenus les plus faibles du pays.

L'environnement, avec des bonifications d'intérêt de la BEI (dans deux secteurs prioritaires : la dépollution industrielle et l'assainissement liquide), ainsi qu'un projet de lutte contre la désertification (projet Arganier).

Le PIN 2002-2004 ne contemple pas, par contre, deux autres secteurs prioritaires pour le développement du Maroc : la réforme du secteur agricole et la réforme de la fiscalité. Des réflexions sont néanmoins en cours au sein du gouvernement et la porte reste ouverte pour un appui éventuel de l'UE dès que les conditions seront plus favorables.

6.3. Cohérence avec d'autres politiques communautaires

La stratégie proposée s'insère dans d'autres politiques de l'UE, en particulier dans les domaines du commerce (préparation au libre échange, libéralisation multilatéral au sein de l'OMC...) et du transport (priorités identifiées dans la communication sur la coopération euro méditerranéenne dans le transport et l'énergie²⁷). La priorité concernant l'émigration correspond aux résultats des travaux du Groupe de haut niveau asyle et émigration et du Conseil de Tampere (décembre 1999), ainsi qu'à la nouvelle approche sur l'émigration proposée par la Commission dans sa communication sur une politique communautaire en matière d'émigration.²⁸

6.4. Complémentarité avec les activités des Etats membres et d'autres bailleurs

Afin d'éviter des duplications et assurer la complémentarité des actions, le processus d'élaboration du CSP a été étroitement coordonné avec les représentations des Etats membres sur place pendant les trois missions des services de la Commission au Maroc qui ont eue lieu à cet effet. En outre, le CSP 2002-2006 et le PIN 2002-2004 prennent en compte l'analyse du rapport biennal (1999-2000) des Conseillers Economiques et Commerciaux des Etats membres au Royaume du Maroc.

éligibles et les institutions de l'UE en vue de développer l'enseignement supérieur pour mieux répondre aux besoins socio-économiques du pays partenaire et promouvoir la compréhension entre les cultures.

²⁷ COM (2001) 126 final du 7/3/01

²⁸ COM (2000) 757 final du 22/11/00

Le tableau sur les activités des Etats membres et autres bailleurs qui figure en annexe expose leur priorités par secteur. La mise à jour régulière du tableau facilitera une coordination approfondie. Lors des missions d'identification et d'instruction des différents programmes, des réunions avec les Etats membres sur place seront organisées automatiquement.

Les programmes concernant l'émigration seront élaborés et mis en oeuvre, le cas échéant, en étroite collaboration avec les Etats membres.

En ce qui concerne la stratégie pour le Développement du Nord du Maroc, celle-ci sera élaborée en collaboration avec les Etats membres et la BEI en vue d'assurer une synergie étroite entre les différentes actions.

Des complémentarités avec la Banque Mondiale dans les réformes de l'administration et du secteur des transports seront indispensables étant donné qu'elle est active dans les deux secteurs, surtout celui de l'administration publique où elle élabore des études en vue de sa restructuration.

6.5 Leçons du passé

Comme il a été déjà abordé dans le point 5.1.3, l'expérience acquise avec les quatre générations des protocoles et MEDA I nous démontre que les projets de coopération classique sont compliqués à mettre en oeuvre et nécessitent la collaboration d'une administration qui ne s'adapte pas toujours aux procédures de la Commission. Certains projets prennent des années à démarrer et d'autres n'en finissent jamais. La Commission a pris les mesures nécessaires pour améliorer la coopération extérieure dans le cadre de la Réforme. Ces mesures devraient accélérer le rythme de mise en oeuvre et donc des paiements, ainsi que la qualité des projets. La déconcentration de la gestion des projets vers les Délégations de la Commission devra jouer un rôle majeur dans ce processus (le Maroc étant choisi comme un des pays pilotes).

Mais l'expérience aussi acquise dans le cadre de Meda I a mis en évidence que les opérations macro-économiques et sectorielles répondent aux soucis majeurs de mise en place des réformes nécessaires, et au besoin d'accélérer le déboursement des fonds MEDA. La Commission apporte un levier incontestable pour aider à élaborer des réformes et concrétiser leur mise en oeuvre. Elle aide également à créer une synergie et des consensus entre les différentes instances gouvernementales sur des orientations clés. La principale réorientation à tirer donc de l'expérience passée est de mieux cibler les opérations de réforme en fonction des objectifs de l'Accord d'association.

La stratégie proposée a, en outre, pris en compte les résultats des différentes évaluations réalisées²⁹ jusqu'à présent, et notamment :

- l'évaluation du règlement MEDA
- l'évaluation des facilités d'ajustement structurel dans les pays MEDA
- l'évaluation du Programme MEDA-Démocratie
- L'évaluation de l'allocation globale MEDA

²⁹ voir rapports d'évaluation dans le site internet suivant :

<http://europa.eu.int/comm/euroid/evaluation/program/medrep.htm>

La Commission a, en outre, entamé un processus d'évaluation globale des projets des protocoles et de MEDA au Maroc qui ne manquera pas de fournir une information très utiles pour la réorientation de la coopération future.

Finalement, la Commission est occupée à réaliser une révision de tous les projets en cours d'exécution au Maroc en vue de procéder à la clôture de ceux qui n'arrivent pas à démarrer ou qui trouvent des grandes difficultés de mise en oeuvre.

6.6. Risques

Fait pour répondre aux fortes attentes qui existent entre le Maroc et l'UE, le PIN présenté ici est ambitieux et du point de vue du nombre des secteurs à appuyer et du point de vue de l'importance de l'allocation budgétaire attribuée. Une attention particulière dans la préparation de ces programmes sera indispensable en vue d'assurer une bonne mise en oeuvre.

Les échéances électorales prévues pour l'année 2002 peuvent avoir une influence sur ce processus. En effet, le rapprochement de la campagne électorale peut ralentir la mise en oeuvre de certaines réformes. En plus, le nouveau gouvernement pourrait être tenté d'établir d'autres priorités....

Ce PIN suppose un recours à des facilités d'ajustement sectoriel pour la réforme de l'administration publique et du secteur des transports. L'utilisation de cet instrument, qui consiste en une aide budgétaire directe, est conditionnée à une mise en ordre des finances publiques. D'où la nécessité pour le Maroc d'éviter tout dérapage budgétaire supplémentaire qui viendrait compliquer l'utilisation d'un tel instrument et surtout, dans le contexte actuel d'incertitudes internationales.

Il est encore trop tôt pour apprécier de façon précise l'impact des événements du 11 septembre sur l'économie marocaine. Quelques conséquences possibles peuvent toutefois être notées :

- si le ralentissement de la croissance économique mondiale et européenne se confirmait, cela se traduirait par une baisse des exportations marocaines et, par là, une régression de la croissance économique ;
- dans un contexte d'insécurité accrue, l'investissement direct comme les prises de participation dans les privatisations pourraient chercher des pays plus sûrs que le Maroc et se reporter sur l'Europe ou d'autres pays émergents ;
- ce contexte d'insécurité accrue pourrait conduire à des taux d'intérêt et des primes de risques plus élevés pour les pays comme le Maroc lorsqu'ils contractent des emprunts sur les marchés financiers internationaux ;
- si la réduction des flux de tourisme qui a suivi les événements du 11 septembre se prolongeait, cela affecterait les recettes touristiques du Maroc, si nécessaires pour l'équilibre des comptes extérieurs ;
- des tensions accrues sur le marché de l'emploi en Europe pourraient affecter les transferts des travailleurs migrants.

- Enfin, l'augmentation éventuelle du chômage pourrait provoquer un malaise social accru qui ne manquerait pas d'avoir une incidence négative sur la stabilité politique du pays.

oeuvre de certaines réformes

7. PROGRAMME INDICATIF NATIONAL (PIN) 2002-2004

7.1. Introduction

Le Maroc devra affronter donc trois défis principaux dans les trois années à venir: 1) la consolidation de l'Etat de Droit et le développement de la société civile³⁰ ; 2) la création d'un environnement favorable au développement du secteur productif ainsi qu'à la promotion des investissements ; 3) l'amélioration de la situation sociale et la création d'emploi dans un contexte de maîtrise des finances publiques.

Le PIN 2002-2004 s'insère dans une perspective de développement durable et principalement dans les volets : i) économique et commercial et ii) social, culturel et humain, des Conclusions de Marseille (voir tableau en annexe sur les relations UE-Maroc).

7.2. Contenu du PIN

7.2.1 Volet économique et commercial

7.2.1.1. Priorité Appui Institutionnel: Réforme de l'administration publique

1. Contexte et justification :

L'administration publique du Maroc pèse très lourd dans l'économie du pays : la seule masse salariale de l'Etat central représente 13 %³¹ du PIB. En outre, la gestion publique se caractérise par une centralisation et un formalisme excessifs qui conduisent à un manque de responsabilisation et des contrôles trop nombreux. Ceci représente une source majeure d'inefficacité et de possibilités de corruption et, de ce fait, un sérieux handicap au développement du pays.

La réforme de l'administration est donc essentielle pour répondre à un triple besoin :

- recentrer le rôle de l'Etat sur ses missions prioritaires ;
- réduire et rationaliser les dépenses publiques, y compris le poids de la masse salariale pour libérer des ressources qui peuvent être utilisées dans des secteurs prioritaires (santé, éducation, infrastructures...);
- augmenter son efficacité et son dynamisme pour participer plus activement au développement du pays tout en mettant un frein à la corruption.

C'est ainsi que, dès 1998, la réforme de l'administration est devenue, un axe prioritaire du nouveau gouvernement. Le Plan de Développement Economique et Social (2002-2004) l'a confirmé comme le premier chantier de la réforme institutionnelle, aux côtés de la justice et de la décentralisation. Le « pacte de bonne gestion » de 2001 en a donné les lignes directrices : une administration moderne, ouverte, proche du citoyen ou de

³⁰ Ce secteur continuera à être appuyé par le programme MEDA-démocratie. En outre, Meda II finance un programme engagé en 2000 pour la modernisation des juridictions pour un montant de 27,7 M€.

³¹ Une moyenne de 9,8 % du PIB dans les pays MENA, 6,7 % dans l'Afrique, 4,5 % dans les pays OCDE, 5,4 % dans le monde (source : rapport FEMISE, juin 2000, page 66).

l'utilisateur. Enfin, la « lettre de cadrage budgétaire » pour 2002 reprend ces priorités et propose les premières étapes concrètes, en matière de croissance de la masse salariale et de politique de recrutement. La Loi de finances 2002(année électorale) devrait ainsi jouer un rôle important dans cette réforme.

Intérêt stratégique : La réforme de l'administration conditionne directement l'objectif d'une mise en œuvre complète de l'Accord d'association. En effet, seule une administration efficace est capable d'entamer avec succès les adaptations législatives et réglementaires requises par l'Accord d'association. Cette adaptation devra aussi se faire en cohérence avec un autre objectif importants que le Maroc s'est fixé : la réalisation d'une zone de libre échange avec les pays signataires de la Déclaration d'Agadir.

2. Objectifs :

Ce programme vise à l'instauration d'une administration efficace, performante, transparente et crédible ; il s'appuiera sur trois considérations :

- d'ordre éthique, qui appellent à la lutte contre toute forme de dysfonctionnement;
- de rationalisation et de réduction des coûts, en vue d'une gestion rigoureuse, transparente et plus économique, basée sur des critères de mérite et de rendement ;
- de qualité, au service des citoyens et de la société civile en général.

Le programme de réforme de l'UE sera défini en étroite collaboration avec la Banque mondiale, très impliquée dans la réforme de l'administration marocaine. Cette réforme figure parmi les priorités de la Country Assistance Strategy définie pour 2001-2003, en tant que programmes d'appui sectoriel. D'autre part, la Banque mondiale fournit un appui technique important au Maroc : sous forme de participation aux groupes de travail préparant la réforme et sous forme d'une revue des dépenses publiques. Prévue pour septembre 2001, cette revue sera consacrée à approfondir la réflexion sur les autres aspects de l'analyse des dépenses publiques.

3. Description du programme :

Ce programme de l'UE en faveur de l'administration publique marocaine visera à accompagner la mise en œuvre des réformes du secteur définies par les autorités marocaines et prendra la forme d'une facilité d'ajustement sectoriel. Un calendrier des réformes sera convenu avec les Ministères concernés. Une coordination étroite avec la Banque Mondiale sera indispensable.

Condition spécifique : adoption par le gouvernement de son programme détaillé de réforme de l'administration.

4. Résultats attendus :

Pour réformer l'administration publique, le Maroc a choisi de ne pas se lancer dans une réforme généralisée qui risquerait de faire l'objet de violentes oppositions. Le Maroc a préféré se concentrer, pour commencer, sur des axes précis de nature à moderniser les procédures, accroître la transparence et réduire les coûts.

Les résultats attendus seront formalisés lors de l'élaboration des indicateurs de performance (cf. point 4) ; ceux-ci devraient traduire des progrès significatifs de la réforme de l'administration publique sur les plans suivants :

- déconcentration des services de l'Etat, en vue d'améliorer les procédures et de réduire les coûts, en particulier par :
 - l'adaptation du budget de l'Etat à la déconcentration, y compris en matière de procédures d'exécution et de contrôle budgétaire (ex : globalisation des crédits budgétaires) ;
 - la contractualisation de la participation des collectivités locales et d'autres partenaires de l'administration, et de la société civile ;
 - l'externalisation des services que le secteur privé peut mieux assurer ;
- réduction du poids de la masse salariale dans le PIB en vue d'éviter un dérapage budgétaire au moyen :
 - d'une réduction du glissement catégoriel des salaires ;
 - d'une réduction dans la croissance des effectifs ;
- gestion des ressources humaines, en vue d'améliorer le fonctionnement des services et de réduire la masse salariale, au moyen de :
 - la révision des échelles des salaires et l'adaptation des salaires des cadres ;
 - la mise en place d'un programme de retraites anticipées sur base volontaire ; et
 - la mise en place d'une politique de redéploiement des fonctionnaires ;
- adaptation du profil des fonctionnaires pour répondre aux critères de qualité de la gestion et de rendement (obligation de résultat).

5. Indicateurs de performance :

L'élaboration d'une batterie d'indicateurs constituant une matrice de conditions permettra de mesurer les résultats énoncés au paragraphe précédent. En reprenant chacune des rubriques mentionnées, trois types d'indicateurs seront construits, pour mesurer :

- les progrès institutionnels (ex. adoption d'une nouvelle grille des salaires) ;
- les effets sur les ratios quantitatifs (ex. évolution des effectifs) ;
- les effets sur les coûts (ex. évolution de la masse salariale de l'Etat).

6. Risques :

Quatre risques doivent être pris en compte :

- succès des mesures : on ne peut garantir ex ante le succès effectif de certaines mesures, pourtant nécessaires à l'efficacité de la réforme (ex. le nombre de départ volontaires à la préretraite) ;
- élections 2002 : la réforme de l'administration impose des mesures peu populaires (ex. gel des recrutements, gel des salaires) difficiles à prendre en période électorale (cf. élections législatives de 2002) ;
- discipline fiscale : le processus de décentralisation doit s'accompagner d'une attention accrue au contrôle de la dépense prodiguée pour éviter un relâchement de la discipline fiscale ;

- implication de la Banque mondiale : son implication, sous forme de programme d'appui sectoriel, est conditionnée à une amélioration significative du solde budgétaire, elle aussi plus difficile à obtenir en période d'élection.

7. Budget indicatif 810 M€

8. Programmation 2004

7.2.1.2 Priorité Développement des échanges commerciaux

7.2.1.2.1 Réforme du secteur des transports

1. Contexte et justification :

L'intégration du Maroc dans l'espace euro-méditerranéen passe nécessairement par la mise à niveau du secteur du transport. En effet, la disponibilité et la qualité du transport sont des éléments qui jouent un rôle déterminant dans la croissance économique et la compétitivité.

Au niveau régional, la mise en place de réseaux de transport adéquats est un instrument de cohésion pour les pays de la région. Un réseau intégré est indispensable même pour répondre à la demande actuelle des échanges, ceci sans parler des prévisions de croissance dans la perspective de la mise en place de la zone de libre échange. Il est donc nécessaire d'avoir une approche intégrée visant à la fois une mise à niveau des infrastructures et l'accroissement de l'efficacité des services qui y sont attachés.

Or la situation de ce secteur au Maroc se caractérise par une qualité et couverture des services limitée, des délais injustifiés d'attente des bateaux dans les ports pour le déchargement des marchandises, peu de concurrence dans les marchés (monopoles de l'Etat), sureffectifs de personnel. En outre, on relève que les coûts du transport au Maroc sont plus élevés que la moyenne des pays industrialisés (7 % au Maroc par rapport à 3,5 % dans le monde).

C'est ainsi que le gouvernement du Maroc s'est engagé dans une politique de désengagement et de promotion du secteur privé dans le financement et la gestion des infrastructures. Les réformes institutionnelles constituent l'élément central de cette politique, pour adapter les transports au nouvel environnement économique national, régional et international dans lequel on se doit d'opérer.

De nombreux bailleurs de fonds (Commission, Etats membres, BEI, etc....) interviennent déjà au Maroc en ce qui concerne l'amélioration des infrastructures de transport. Néanmoins, le gouvernement du Maroc veut attaquer maintenant une réforme en profondeur et procéder à une privatisation et mise en concession qui toucherait tous les réseaux (transport routier, rail, ports et aéroports).

Intérêt stratégique : le développement des infrastructures, en particulier dans une perspective régionale de développement durable, constitue une priorité pour le partenariat Euro-Med (Conférence de Marseille, stratégie de relance du processus de Barcelone). Le deuxième rapport du FEMISE de juillet 2000 souligne le lien entre

L'inadéquation des systèmes de transport et le faible niveau de commerce Sud-Sud entre partenaires méditerranéens. En outre, la Communication de la Commission³² pour renforcer la coopération euro-méditerranéenne dans les domaines du transport et de l'énergie souligne, entre autres, que la mise à niveau des systèmes de transport dans les pays de la rive sud de la Méditerranée apparaît plus que jamais prioritaire. La stratégie pour le développement des initiatives d'infrastructures régionales insérée dans le Programme Indicatif régional 2002-2004 répond aussi à cette priorité. Il s'agit donc d'un secteur indispensable non seulement pour la mise en œuvre de l'Accord d'association³³, mais aussi pour la future mise en œuvre de la zone de libre échange à instaurer par les pays signataires de la Déclaration d'Agadir.

2. Objectifs spécifiques :

Trois objectifs prioritaires sont poursuivis :

- contribuer à la libéralisation du secteur et encourager la participation privée ;
- renforcer le rôle régulateur des autorités publiques ;
- améliorer les services de transport pour les opérateurs .

Tous les secteurs des transports sont couverts par les réformes. Elles comportent toutes trois blocs essentiels : l'adaptation et la mise à niveau du cadre institutionnel ; l'ouverture à la concurrence, et la reconversion des effectifs. Cela dit, l'avancement des réformes varie selon les secteurs :

- **transport routier** : la réforme en vue de la mise à niveau de ce secteur est prévue par la loi promulguée le 15 février 2000 mais qui ne sera d'application que le 31 mars 2003. Cette loi prévoit la libéralisation du secteur par la suppression du monopole de l'opérateur public (ONT) et la déréglementation des tarifs et des activités ;
- **transport ferroviaire** : la réforme en cours prévoit en particulier la suppression du monopole de l'opérateur public (ONCF), l'ouverture à la concurrence du secteur, et une réforme des tarifs. Les textes législatifs et réglementaires sont prêts, mais il faut au préalable réduire le problème du financement des caisses de retraite de l'ONCF qui doit être pris en charge par le régime général de sécurité sociale. Toutefois, en raison de son ampleur possible, l'impact financier sur le régime général doit faire l'objet d'un examen attentif;
- **transport maritime** : les textes de réformes sont en cours de rédaction ; ils prévoient en particulier la refonte du code commercial maritime, la création d'un pavillon off-shore et la restructuration de l'opérateur public (COMANAV);
- **transport aérien** : tout en préparant la privatisation de l'opérateur public (RAM), le Maroc négocie des accords d'ouverture bilatéraux (il a proposé à l'UE un accord général de « ciel ouvert »).

³² COM(2001)126 final

³³ et plus particulièrement l'article 55 de l'Accord

- **ports et aéroports** : études en cours de finalisation ; des réformes détaillées seront bientôt à l'étude au sein d'un Comité interministériel.

3. Description du programme :

Ce programme qui prendra la forme d'une facilité d'ajustement sectoriel, fournira un accompagnement à la mise en œuvre des réformes entreprises par le gouvernement Marocain dans le secteur des transports. Un calendrier des réformes sera convenu avec les Ministères concernés. La Direction générale des transports de la Commission devra être associée à l'identification et à la mise en œuvre du programme étant donné sa coopération actuelle avec le Maroc dans certains secteurs ainsi que dans l'établissement d'un rapprochement législatif avec l'UE et les négociations prévues par l'Accord d'association. Une coordination étroite avec les autres bailleurs de fonds, et spécialement la BEI et la Banque mondiale, sera aussi indispensable.

Afin d'encourager les investissements privés dans les infrastructures, un **fonds** doit être prévu pour le financement d'études de pré-faisabilité de projets à portée sous-régionale avec perspectives de rentabilité.

La cohérence avec le programme régional « Euro Med transport policy and training » et le programme régional d'infrastructures régionales (PIR 2002-2004) devra être assurée.

Condition spécifique : adoption par le gouvernement d'un cadre de dépenses garantissant le maintien des grands équilibres, y compris sur le plan fiscal.

4. Résultats attendus :

Les résultats attendus seront formalisés lors de l'élaboration des indicateurs de performance; ceux-ci traduiront des progrès significatifs de la réforme de l'administration publique sur les plans suivants :

- mise à niveau institutionnelle du secteur :
 - établissement d'un cadre réglementaire et des cahiers de charges pour les concessions ;
 - révision de l'encadrement juridique et institutionnel de la gestion des routes, ports et des aéroports pour augmenter leur efficacité ;
- libéralisation et ouverture effective à la concurrence :
 - établissement d'une liste du secteur à privatiser et à mettre en concession ;
 - privatisation et mise en concession effective des secteurs choisis ;
- mise en place des plans d'accompagnement :
 - mesures sociales ;
 - programmes de reconversion.

5. Indicateurs de performance :

L'élaboration d'une batterie d'indicateurs constituant une matrice de conditions permettra de mesurer les résultats énoncés au paragraphe précédent. En reprenant chacune des rubriques mentionnées, trois types d'indicateurs seront construits, pour mesurer :

- les progrès institutionnels (ex. mise en œuvre effective de mécanismes d'ouverture et de libéralisation mentionnés précédemment pour chacun des secteurs envisagés ; nombre de privatisations ou concessions effectuées ; accroissement effectif de la concurrence) ;
- les effets sur les ratios quantitatifs généraux (ex. volume d'activité, évolution des effectifs) ;
- les effets sur le coûts de transaction (ex. réduction des délais de cheminement des marchandises dans les ports et les aéroports ; réduction des coûts des transports des marchandises).

6. Risques :

Trois risques devront faire l'objet d'une attention particulière :

- l'ampleur des secteurs impliqués et le nombre des intervenants pourrait compliquer le processus de réforme ;
- la perspectives des élections législatives 2002 pourrait réduire la détermination réformiste du gouvernement ;
- une qualité insuffisante des plans d'accompagnement sociaux pourrait être source d'opposition aux réformes en raison de la gravité de la situation de l'emploi au Maroc.

7. Budget indicatif : 66 M€

8. Programmation 2003

7.2.1.2 Programme d'accompagnement de la mise en œuvre de l'Accord d'association

1. Contexte et justification :

Outre le démantèlement tarifaire et l'élimination des restrictions aux échanges de biens, le Maroc a, dans le cadre de l'Accord d'association, pris des engagements ou adopté des principes dans le commerce des services ou les domaines liés aux échanges: règlements des transactions courantes et ceux liés à l'investissement direct, droit d'établissement, concurrence et questions liées (monopoles, entreprises à qui sont conférés des droits spécifiques, aides publiques), droits de la propriété (intellectuelle, industrielle et commerciale), marchés publiques, normes et certification et reconnaissance mutuelle.

L'Accord d'association aborde aussi la question de la coopération douanière, celle de la main d'oeuvre et enfin l'intégration sud-sud en permettant le cumul total de l'origine avec l'Algérie et la Tunisie. Par ailleurs, le gouvernement marocain a affiché sa volonté de réaliser à terme une union douanière avec l'UE de la même manière qu'il a signé un certain nombre d'accords d'établissements de ZLE (AELE, GAFTA, UMA, Tunisie, Jordanie, Egypte).

Le gouvernement marocain a aussi favorisé la négociation et la signature le 8 mai 2000 de la Déclaration d'Agadir en vue de la réalisation d'une zone de Libre échange commune avec l'Egypte, la Jordanie et la Tunisie. L'ensemble de ces accords nécessite un important effort d'harmonisation, de compatibilité avec l'Accord d'association et de gestion de leur mise en oeuvre.

Le présent programme vise à appuyer le Maroc pour remplir les engagements pris dans l'Accord, concrétiser les principes adoptés dans le cadre de ce dernier, accompagner sa politique d'ouverture et faciliter ses efforts d'intégration avec d'autres pays du Sud.

Intérêt stratégique : Ce domaine correspond au point 22 (besoin d'accélérer la mise en œuvre des accords d'association) et 16,17 et 22 (renforcement de l'intégration sud-sud) des conclusions de la Conférence de Marseille. Il s'agit d'un secteur prioritaire et crucial pour attirer les investissements et accélérer les échanges commerciaux et rejoint pleinement les objectifs de la communication de la Commission concernant le Partenariat Euroméditerranéen et le marché unique³⁴.

2. Objectifs spécifiques :

Les objectifs de ce programme sont :

- Rapprocher le cadre législatif et réglementaire avec celui de l'UE et renforcer le cadre institutionnel pour sa mise en œuvre effective ;
- Faciliter l'adaptation des entreprises au cadre réglementaire de la future zone de libre échange ;
- Appuyer la conclusion et la mise en œuvre des accords de libre échange régionaux avec d'autres pays méditerranéens (Déclaration d'Agadir).

3. Description du programme :

L'appui consistera en : une assistance technique à court et moyen terme ; de la formation ; des échanges internationaux de savoir faire avec les homologues de l'UE et des signataires de la Déclaration d'Agadir ; des dotations en équipements aux institutions spécialisées. Le programme sera mis en œuvre en étroite coordination avec les programmes régionaux « Euro-Med Marché », « Innovation/technologie/qualité », « Promotion des investissements » et un éventuel programme d'assistance régionale pour l'appui à l'initiative d'Agadir. Le dispositif d'assistance technique doit être suffisamment souple pour assurer une mobilisation rapide.

4. Résultats attendus :

- Cadre juridique et réglementaire des échanges de biens : nouveau code de commerce adopté ; cadre réglementaire y afférent adopté et mis en œuvre ; nouveau code des douanes mis en œuvre pleinement ; prise en compte dans la réglementation des

³⁴ COM (1998) 538 final

accords de l'OMC sur les mesures antidumping, les subventions et mesure compensatoires et de sauvegarde. Adoption et mise en oeuvre effective des règles d'origine nécessaires pour le cumul de l'origine avec l'UE et les autres pays méditerranéens, en particulier les pays signataires de la déclaration d'Agadir , formation éventuelle des agents de la Douane.

- Règlements des transactions courantes et de celles relatives aux revenus des investissements et libéralisation progressive des mouvements de capitaux: simplifications des règlements et procédures et mise en oeuvre effective. Etude des conditions nécessaires (réglementaires et financières) à une ouverture plus grande des services et celles d'une plus grande libéralisation des mouvements de capitaux.
- Droit d'établissement : élargissement de l'ouverture pronée par le code des investissements aux secteurs non touchés jusqu'à présent (agriculture, pêche, activités sous monopoles), signature d'accords de protection des investissements avec les pays membres avec lesquels ce n'est pas encore fait, accords de non double imposition. Etablissement de procédures harmonisées et simplifiées des mécanismes de co-investissement, mise en place de dispositifs d'identification et d'information sur les opportunités d'investissement au Maroc et dans l'UE.
- Services : Examen du secteur des transports maritimes internationaux pour recommander les mesures de libéralisation les plus appropriées³⁵. Etude des conditions nécessaires (réglementaires et financières) à une plus grande ouverture des services que les engagements actuels au GATS. Concrétisation de cette ouverture. En particulier consolidation au GATS de l'ouverture sur le mode 3 (établissement sur place) existant de fait actuellement dans le cadre du code des investissements (pour les activités de services). L'ouverture sur les autres modes doit se faire en relation avec les résultats de l'étude des conditions réglementaires et financières nécessaires citée précédemment. Etude des conditions pour la conclusion d'un accord d'intégration économique au sens de l'article V du GATS entre l'UE et le Maroc. Appui à la mise en place des cadre réglementaires appropriés au développement de la société de l'information (communications électroniques, commerce électronique etc...)
- Concurrence : mise en oeuvre de la nouvelle loi (adoption prévue pour juillet 2001) de la concurrence, modifications pour l'expurger des articles qui la vident de son contenu³⁶, asseoir l'indépendance de l'autorité de concurrence (nomination du président du conseil de concurrence, composition du conseil), renforcement de ses prérogatives (autosaisine, avis exécutoire) et de ses moyens (enquêtes, diffusion, coopération internationale). Ajustement des monopoles commerciaux afin de supprimer les discriminations dans les conditions d'approvisionnement.
- Aides publiques: Mise en place d'un cadre réglementaire et comptable sur les aides de l'Etat et d'un mécanisme d'information sur ces aides, conformité avec réglementation OMC, définition de mécanismes de recours.

³⁵ examen qui est prévu dans l'accord d'association dès l'entrée en vigueur de ce dernier

³⁶ par exemple, la loi exclut des pratiques anti-concurrentielles "les pratiques résultant de l'application d'un texte législatif et réglementaire"

- Protection du consommateur : renforcement des actions en faveur de la protection des consommateurs ; adoption d'une loi sur la protection des consommateurs et meilleure application du cadre réglementaire ; mise en place d'un institut de la consommation ; aides aux associations de protection des consommateurs, accompagnement des entreprises dans la mise en œuvre de la réglementation en vigueur.
- Qualité des produits, certifications de conformité et contrôle : réaliser un état des lieux des systèmes de normalisation, de certification et de contrôle (règlements techniques, normes, règles sanitaires phytosanitaires et zoosanitaires, agences d'exécution et de contrôle), mise en conformité, le cas échéant, avec la réglementation OMC dans ces domaines (accord sur les BNT et accord sur les SPS), plan de rapprochement avec les systèmes européens. Etude des mesures de rapprochement nécessaires avec les pays de la déclaration d'Agadir.
- Marchés publics: mise en place d'un mécanisme nécessaire pour la transparence des marchés publics (bases de données sur les marchés publics, sites etc.), mécanismes de recours. Etude d'une libéralisation réciproque avec l'UE des marchés publics et de ses modalités. Etude de l'opportunité de la signature de l'accord plurilatéral OMC sur les marchés publics
- Droits de la propriété intellectuelle, industrielle et commerciale: Etude de la conformité de la réglementation au TRIPS, signature des conventions et traités internationaux listés dans l'accord, renforcement des agences d'exécution, formation (agences d'exécution, justice, douanes).
- Dispositions relatives aux travailleurs: étude des modalités d'application des de l'article 65 de l'accord et propositions au conseil d'association. Le conseil d'association doit en effet arrêter les dispositions permettant d'assurer l'application des principes énoncés à l'article 65 dès la première année de mise en oeuvre de l'accord.

5. Indicateurs de performance :

Pour chacun des domaines identifiés, on peut énumérer quatre types d'indicateurs:

- Achèvement d'études
- adoption de lois ou réglementations
- effectivité des lois
- formation

6. Risques :

Si le dispositif n'est pas assez souple, les experts ne seront pas disponibles à temps, donc le programme ne remplira pas son objectif.

7. Budget indicatif 5 M€

8. Programmation 2002

7.2.1.2.3 Programme d'appui aux entreprises marocaines (Facilitation des échanges)

1. Contexte et justification :

Le Maroc dispose d'une période de transition de 10 ans depuis l'entrée en vigueur de l'Accord d'Association pour adapter son tissu industriel (composé en grande partie par des PME/PMI) à la future zone de libre échange. Ce tissu industriel a commencé déjà à ressentir l'impact du démantèlement tarifaire dans un contexte, en outre, de ralentissement significatif de la croissance des exportations marocaines vers l'UE.

La création d'un contexte favorable au renforcement des capacités du tissu industriel marocain devient donc essentiel pour assurer la survie du secteur face à la concurrence européenne.

Intérêt stratégique : ce domaine correspond aux points 15 et 22 des conclusions de la Conférence de Marseille. En effet, il s'agit d'un secteur crucial pour augmenter les investissements et accélérer les échanges commerciaux et rejoint les objectifs de la communication de la Commission concernant le Partenariat Euroméditerranéen et le Marché Unique³⁷. En outre, la coopération industrielle est prévue dans l'article 49 de l'Accord d'Association et notamment dans les domaines choisis pour ce programme. Finalement, il correspond aux souhaits exprimés par le Maroc dans sa déclaration lors du premier Conseil d'association (page 11, Volet financier).

2. Objectifs spécifiques :

Améliorer la compétitivité du tissu industriel marocain en vue de faciliter les échanges commerciaux avec l'Union européenne. Deux axes principaux ont été pré-identifiés :

a) Promotion de la qualité : car la libre circulation des produits est basée sur l'évaluation de ces produits par des organismes notifiés. Pour commercer, les entreprises marocaines devront se doter d'une reconnaissance en matière de certification. Elles auront donc besoin, par exemple, de mettre en place des systèmes de management qualité (ISO 9000) et des systèmes de management environnemental (ISO 14000) ; d'assistance technique en matière de métrologie ; d'appliquer de normes en matière d'hygiène, sécurité et travail social etc...Ce volet viendrait en complément du projet en cours « Promotion de la qualité » financé avec MEDA I pour un montant de 15,5 M€.

b) Promotion des importations et des exportations : il s'agit d'une des priorité du plan quinquennal 2000-2004. Ce volet pourrait comprendre : la mise en place des

³⁷ COM (1998) 538 final

réseaux d'informations commerciales ; la promotion du commerce électronique et de l'échange de données informatisées ; l'appui aux entreprises en matière de recherche de partenariat et mise en oeuvre de stratégies commerciales ; l'aide à l'utilisation des technologies de l'information dans l'entreprise ; etc...

3. Description du programme :

Le programme appuiera : les institutions marocaines chargées de la mise à niveau en vue de favoriser la modernisation, la qualité et la production des entreprises ; la favorisation de l'émergence d'une expertise marocaine suffisante pour l'appui technique aux entreprises. L'appui pourra comprendre de l'assistance technique à court et moyen terme, de la formation, des dotations en équipements etc...

Ce programme est complémentaire au programme régional Euro-Med Marché, au programme d'appui à la mise en oeuvre de l'Accord d'association ainsi qu'au programme de formation professionnelle II (ces derniers inclus dans ce PIN). Il devra tenir en compte, en outre, les autres interventions financées avec MEDA I pour le soutien de la transition économique marocaine et notamment les projets « Fonds de Garantie », « EME » et « Qualité » (déjà mentionné).

4. Résultats attendus :

- Amélioration de la qualité des produits industriels marocains et harmonisation avec les normes européennes ;
- Développement des exportations marocaines dans les marchés internationaux.

5. Indicateurs de performance :

- Nombre d'entreprises qui auront bénéficié de ce programme pour l'amélioration de la qualité de sa production et leur rapprochement aux normes européennes ;
- Augmentation du niveau d'exportation de ces entreprises

6. Risques :

Etant donné l'ambition et le montant de ce programme, il est essentiel de trouver un montage institutionnel bien ancré dans les mécanismes de mise à niveau marocains existants en vue d'éviter des difficultés supplémentaires de mise en oeuvre.

7. Budget indicatif 61 M€

Ce programme était prévu dans la programmation 2001 et dans le cadre du PIN 2000-2002. Des retards dans l'identification l'ont décalé vers la programmation 2002-2004.

8. Programmation 2002

7.2.2. Volet social, culturel et humain

7.2.2.1 Priorité Développement des ressources humaines

7.2.2.1.1 Programme de Formation professionnelle II

1. Contexte et justification :

La « Charte nationale d'Education et de Formation » consacre le rôle de la formation professionnelle comme un maillon indispensable dans la politique de l'emploi. Depuis 1998, plusieurs lois et règlements ont été adoptés en vue de mieux organiser ce secteur. En effet, le déficit en Formation Professionnelle est un des grands problèmes auxquels le secteur privé marocain doit faire face en vue de sa mise à niveau. En outre, la qualité de la main d'œuvre place le Maroc dans une situation défavorable en ce qui concerne l'attrait pour les investissements.

Trois secteurs, spécialement porteurs pour le développement économique du pays, ont été choisis dans le cadre de ce programme :

a) **tourisme** : le tourisme revêt une importance particulière dans les exportations de services (65 % services touristiques). De 1993 à 1998 la croissance de ce secteur a été très modeste. Ce n'est qu'à partir de 1998 qu'il y a eu une reprise avec des taux de croissance dépassant les 10 %. Le gouvernement marocain a signé en janvier 2001 un accord-cadre avec le secteur privé (CGEM) qui propose un dispositif stratégique pour développer le tourisme en se fixant comme objectif les 10 millions de touristes à l'horizon 2010. Or, les besoins du secteur en ce qui concerne la formation professionnelle dépassent largement les capacités et la qualité de la formation disponible³⁸.

b) **textile** : il s'agit de la deuxième branche de l'industrie manufacturière après l'industrie agro-alimentaire et le premier employeur. Si l'impact du démantèlement tarifaire et des prix de référence de ces produits vis-à-vis de l'UE pourrait être relativement réduit, il en est tout autrement de la révolution qui se profile dans ce marché avec le démantèlement de l'Accord multifibres (échéance prévue pour 2005) et surtout par l'accession de la Chine à l'OMC. Répondre à ce problème constitue un grand défi pour le Maroc qui doit s'adapter au plus vite à cette nouvelle situation³⁹. L'offre de formation devra donc se réorienter en conséquence. Il est important de noter que 62% des effectifs totaux des entreprises des secteurs du textile sont des femmes.

c) **nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC)** : Le NTIC constituent un gisement créateur de richesse et d'emploi au niveau aussi bien national qu'international. Pour accompagner la croissance du secteur, les structures actuelles de formation ne peuvent répondre à elles seules à la demande exponentielle du

³⁸ La coopération en matière touristique entre l'UE et le Maroc est prévue par l'article 58 de l'Accord d'Association

³⁹ Un accord-cadre entre le gouvernement et la CGEM sur le secteur du textile est en cours de négociation.

marché. Face à ce besoin, le gouvernement marocain a signé en avril 2001 un accord-cadre avec le secteur privé (CGEM) qui propose un dispositif stratégique pour développer une industrie nationale des NTIC qui en 2005 s'est fixé de réaliser plus de 5 M€ de chiffre d'affaires et générer plus de 100.000 emplois.

Intérêt stratégique : Une offre suffisante et adaptée aux besoins de formation professionnelle est indispensable pour que l'économie marocaine puisse faire face au défi de la zone de libre échange. Ce secteur est inclus dans le point 24 des conclusions de Marseille. En particulier, trois secteurs stratégiques pour le développement du commerce et services entre le Maroc et l'Union Européenne ont été choisis⁴⁰.

2. Objectif spécifique :

Dans les trois secteurs mentionnés :

- augmentation de l'offre de personnel qualifié
- amélioration de la compétitivité

3. Description du programme :

Le projet aidera l'administration marocaine à créer des dispositifs pour la mise en place de formation via une assistance technique adéquate, la formation des formateurs et la fourniture de l'équipement nécessaire.

Une attention particulière doit être prêtée à la dimension « genre » dans la formation.

Une évaluation à mi-parcours d'un projet du 4ème protocole dans le domaine de formation a été produite récemment (mars 2001) avec des commentaires positifs sur la partie du projet relatif aux secteurs tourisme et textile. Ses recommandations doivent être prises en considération lors de la préparation du projet. En outre, le Programme de Formation professionnelle financé par Meda I et les interventions des Etats Membres et autres bailleurs de fonds doivent aussi être pris en compte en vue d'assurer la complémentarité.

4. Résultats attendus :

- tourisme : 6000 cadres techniques formés par an
- textile : capacité de l'école Supérieure de Textile doublée (100 ingénieurs, 240 - techniciens supérieurs, introduction de la formation pour logiciennes et experts technico-commerciaux absent actuellement au Maroc)
- NTIC : 5000 cadres techniques formés et 2000 licenciés scientifiques reconvertis par an

5. Indicateurs de performance :

- amélioration de la qualité des services

⁴⁰ Les trois secteurs choisis sont aussi identifiés par le rapport biennal des Conseillers Economiques et Commerciaux des Etats membres de l'UE au Royaume du Maroc (1999-2000) comme des secteurs où il est nécessaire un effort de formation important en vue d'améliorer la productivité du travail et la qualité des produits marocains. L'opportunité du choix des secteurs a été, en outre, confirmée par la CGEM.

- croissance du chiffre d'affaires dans les secteurs concernés

L'approbation des « Normes minima de classement des établissements touristiques » en 2002 est considérée comme une mesure essentielle d'accompagnement à l'appui au secteur tourisme.

6. Risques :

- mise en place partielle ou nulle du contrat-cadre dans les secteurs où il existe ;
- rythme de développement économique insuffisant pour l'engagement de personnes formées, donc fuite des personnes formées à l'étranger.

7. Budget indicatif : 50 M€

8. Programmation 2002

7.2.2.1.2 Programme TEMPUSempus

1. Contexte et justification de la priorité

Compte tenu du rôle important de l'enseignement supérieur dans le développement des ressources humaines et des compétences professionnelles d'une part et de l'échange dans la promotion de la compréhension entre les cultures d'autre part, une coopération plus étroite s'impose entre l'UE et le Maroc dans le domaine de l'enseignement supérieur.

Intérêt stratégique : ce programme s'inscrit pleinement dans l'article 46 troisième paragraphe de l'Accord d'association ainsi que dans le paragraphe 24 des conclusions de Marseille.

2. Objectif spécifique

Réforme et développement de l'enseignement supérieur.

3. Description du Programme :

Participation au programme TEMPUSempus III de *Projets européens conjoints* (actions de formation communes ; mesures de réforme et de développement de l'enseignement supérieur ; promotion de la coopération entre l'université, l'industrie et les institutions ; développement de la mobilité des enseignants, du personnel administratif des universités et des étudiants); mesures structurelles ou complémentaires, subventions individuelles aux enseignants, aux chercheurs, aux formateurs, aux administrateurs universitaires, aux fonctionnaires ministériels supérieurs, aux planificateurs et autres experts, couvrant les frais de visites pour promouvoir la qualité, le développement et la restructuration de l'enseignement supérieur.

4. Résultats attendus – Indicateurs de performance :

Soutien à la réforme de l'enseignement supérieur: développement et modification des programmes d'études dans les disciplines prioritaires; réforme et développement des

structures et des établissements d'enseignement supérieur ainsi que leur gestion; développer l'acquisition des qualifications requises dans le cadre de la réforme économique (amélioration du lien entre l'industrie et le système d'éducation).

5. Risques :

La participation du Maroc au programme TEMPUS n'ait pas prévue dans leur Plan national 2000-2004. Ce fait pourrait retarder cette participation.

6. Budget indicatif 8 M€

7. Programmation 2003 et 2004.

7.2.2.2 Priorité : Emigration

Contexte et justification de la priorité :

L'émigration des Marocains vers l'UE constitue aujourd'hui un problème mutuel qu'il faut aborder sans délai. Chaque année des milliers de Marocains (et ressortissants d'autres pays) risquent leur vie en traversant le détroit de Gibraltar dans des bateaux de fortune pour trouver un emploi, le plus souvent en situation irrégulière, dans l'UE. Or, mis à part le risque physique, ils sont l'objet d'exploitations de mafias diverses sur les deux rives de la Méditerranée. Pour sa part, le gouvernement marocain a mis en place une commission interministérielle, présidée par le Premier Ministre pour chercher une réponse structurée à cette problématique.

Nous proposons donc trois programmes en vue d'aider à pallier à cette situation. D'une part pour mieux organiser l'émigration légale en combattant en même temps l'illégale, et d'autre part pour fixer les populations dans les régions source principale de cette émigration.

Intérêt stratégique : dans la Déclaration de Marseille (point 26), les partenaires sont convenus d'approfondir les domaines des migrations et des échanges humains sur la base d'une approche globale et équilibrée. En outre, en ce qui concerne plus concrètement l'UE, le Conseil de Tampere en décembre 1999 avait marqué les lignes à suivre pour la coopération dans le domaine de l'immigration illégale. Ce point est également inséré dans le PIN pour donner suite et au Plan d'action pour le Maroc adopté lors du Conseil de Tampere et aux résultats des travaux du Groupe de travail Affaires Sociales et Migration de l'Accord d'association. Enfin, ce secteur s'insère dans la logique établie par la Commission dans sa communication pour une politique communautaire en matière d'immigration⁴¹.

7.2.2.2.1. Programme d'appui institutionnel à la circulation des personnes

1. Objectifs spécifiques :

⁴¹ COM (2000) 757 final

Le projet devra créer une structure étatique qui se chargera de canaliser l'émigration légale vers l'extérieur du pays en fonction de la demande (système de quotas entre autres).

2. Description du programme :

Le projet aidera l'administration marocaine à créer une institution étatique via une assistance technique adéquate, la formation des cadres et la fourniture de l'équipement nécessaire. Le projet réalisera aussi une étude en vue de la préparation d'un programme de travail (formation professionnelle des émigrés etc ...) de cette institution en vue d'un éventuel financement de la Commission (deuxième phase).

3. Résultats attendus :

- création d'un Institut ou Entité interlocuteur
- un flux légal contrôlé de migrants
- création d'une banque des données sur l'émigration légale
- un service d'appui aux candidats à l'émigration
- la défense des droits des émigrants et une meilleure intégration de ces émigrants dans les sociétés réceptrices
- un dialogue structuré sur l'émigration entre les Etats membres et l'administration marocaine

4. Indicateurs de performance :

- Diminution de l'émigration illégale
- Gestion efficace de l'émigration légale

5. Risques :

Retard dans la prise décision sur l'administration chef de file.

6. Budget indicatif: 5 M€ :

7. Programmation 2002 :

7.2.2.2. Gestion des Contrôles frontaliers

1. Objectifs spécifiques :

-To establish greater security at international borders that will diminish cross border crime and illegal migration. This includes land border crossing points, and green and blue borders.

-To strengthen investigative capacities to fight trafficking and smuggling in human beings including material support and training. Focus should be on vulnerable groups.

2. Description du programme :

In view of the complexity of the sector, Morocco needs to develop a detailed strategy explaining how they are dealing or intend to deal with the problem of cross border crime and illegal migration. Assistance might be provided in this context.

A mission composed of experts from Member States will undertake a gap analysis in order to identify the specific components of the programme which will include:

i) **Institution building support**, in particular for the implementation of the law on border police, proper organisation and operation of the border police, the development of adequate working methods and co-ordination with other law enforcement bodies operating at the borders, the development of risk analysis techniques and strategic approaches to enhance border control, the gradual alignment of the visa system to EU standards. This is also the case for relevant organs charges with the fight against trafficking and smuggling in human beings.

ii) **Training:** Support in these areas will focus on training border police and other relevant parts of the police force on the use of modern techniques and material, and on the implementation of risk analysis.

iii) **Investment Support**, notably to gradually equip border crossing points and blue border control centres with the equipment and other technical means necessary to efficiently carry out duties. Investment support will be defined by the needs assessment operation that will be carried out.

The expert mission, which will take place as soon as possible, will set out the timing of implementation of the components. It is essential that the institution building measures be in place before investment support is provided.

3. Résultats attendus :

Implementation of the Moroccan law on border police; establishment of a duly equipped and trained border police; implementation of effective border security systems integrated with national police systems; wide implementation of risk analysis techniques; adequate management of green and blue borders; gradual installation of technical means at border crossing points allowing for a rapid and effective control.

4. Indicateurs de performance :

- Levels of cross border crime as measured by seizures and arrests
- Adequate risk analysis: number of successful operations against trafficking and smuggling in human beings
- Number of traffickers and smugglers in human beings arrested and prosecuted
- Efficient co-ordination between law enforcement bodies

- Improved facilitation of legitimate commercial and passenger movements resulting in reduction in clearance and waiting times
- Working procedures and technical means effectively and efficiently used

5. Risques :

In order for the programme to achieve the expected results, the Moroccan administration has to make a concerted effort to strengthen and to sustain its capacity in particular in regard to criminal intelligence and anti-corruption. Should these efforts be insufficient, the programme may not achieve its objectives.

The above mentioned measures must be implemented in a balanced manner with measures relating to migration in order to achieve sustainable results in the overall area.

6. Budget indicatif du programme : 40 M€

7. Programmation 2003

7.2.2.2.3. Stratégie pour le Développement des Provinces du Nord

1. Objectifs généraux :

Cette région, très enclavée et sous-développée est la source d'environ 40 % de l'émigration marocaine vers l'UE. La population survit principalement grâce à l'agriculture de subsistance et à la culture du cannabis (estimée entre 80.000 et 100.000 hectares), les revenus de la population comptant parmi les plus faibles au Maroc. Cette stratégie aura donc deux objectifs principaux :

- maintenir la population dans la région afin d'éviter l'exode vers la périphérie des grandes villes ou vers l'extérieur du pays, en créant de l'emploi à court terme⁴² ;
- faire jouer un rôle de plus en plus important aux Provinces du Nord dans l'économie du pays, en promouvant leur développement.

La stratégie doit, en outre, être multiple en ayant une triple perspective :

- territoriale : en visant l'intégration de la région avec l'ensemble du pays (articulation territoriale) ;
- structurelle : avec une dotation en infrastructures de base pour résoudre les étranglements et mettre en valeur ses potentialités ;
- fonctionnelle : en améliorant le tissu productif, en encourageant la culture d'entreprise et en adaptant les systèmes de formation à la mise en valeur des ressources locales et à la demande des secteurs porteurs d'emploi.

⁴² Les projets d'infrastructure et de développement rural financés par l'UE au Provinces du Nord avec les fonds MEDA I doivent créer à eux seuls, selon des estimations de la Commission, 15.000 emplois liés à l'exécution des projets (avec un impact sur les familles des employés estimé à 150.000 personnes).

L'action combinée de ces trois axes devra permettre la mobilisation de toutes les ressources disponibles et procurer les effets de synergie et de coordination opérationnelle et financière destinés à démarrer la croissance économique de la région sur des bases solides.

2. Contexte de la Stratégie :

L'Union européenne est déjà intervenue au Nord du Maroc dans le cadre de la programmation 1996-2000. En effet, près de la moitié de MEDA I a été destinée directement ou indirectement à cette région. Mais l'impact reste, malgré tout, limité, en raison en grande partie de l'éparpillement des actions qui ne permettent pas la création d'une masse critique suffisante. La stratégie devra donc choisir une zone porteuse d'emploi dans le Nord du Maroc et se centrer sur des actions qui serviront de base pour attirer des investissements nationaux et étrangers en vue du démarrage économique de la zone.

Cette stratégie devra être planifiée et discutée en collaboration avec les autorités marocaines, la BEI et les Etats membres de l'UE⁴³. L'Agence du Nord sera appelée à jouer un rôle important dans ce processus. Elle pourra aussi comprendre des interventions des Etats membres et de la BEI.

En effet, « l'Agence pour la promotion et le développement économique et social des préfectures et provinces du Nord du Royaume »⁴⁴ est un établissement public placé sous l'autorité directe du Premier Ministre qui a pour mission d'accélérer le développement de la région en assurant un rôle de coordination et de cohérence des différents intervenants de l'administration marocaine et autres bailleurs de fonds, dans le cadre de son plan d'action. L'Agence dispose d'un Conseil d'Orientation où sont représentés les Etats membres et la Commission européenne.

Cette stratégie figure dans le PIN pour mémoire, car, une fois développée par les services de la Commission (Relax) et discutée avec les Autorités marocaines, la BEI et les Etats membres sur place, la stratégie proposera des secteurs concrets d'intervention, et fera l'objet d'une révision du PIN qui sera présenté en 2002 au Comité MED. L'identification et instruction des programmes pourra démarrer en 2003, et les engagements avoir lieu dès que ce processus arrivera à but.

3. Budget indicatif de la stratégie :

A préciser ; pour l'instant 70 M€ de l'année 2004 sont réservés à cet effet. Une partie de l'allocation 2005 pourra être éventuellement allouée à ce programme.

4. Programmation 2004

7.2.2.3 Priorité Environnement

⁴³ La coopération espagnole a financé une grande étude (PAIDAR) sur le développement des Provinces du Nord qui devrait être tenue en compte dans le but d'éviter des doubles emplois. Cette étude a servi à l'Agence du Nord pour élaborer la stratégie gouvernementale de développement de la région.

⁴⁴ Créée en 1995

7.2.2.3.1 Projet Arganier

1. Contexte et justification :de la priorité

L'Arganier (*Argania spinosa*) est un arbre endémique au Maroc, où il constitue la deuxième essence forestière du pays et une barrière contre la désertification, jouant donc un rôle irremplaçable dans l'équilibre écologique et la préservation de la bio diversité. Son intérêt est également économique, car c'est un arbre à usages multiples (fourrage, bois de feu, alimentation humaine et médecine traditionnelle).L'Arganeraie a été reconnue par l'UNESCO comme réserve de la biosphère en décembre 1998.

L'activité de l'extraction d'huile est effectuée exclusivement par les femmes et constitue pour elles une source de revenus importante dans une région particulièrement pauvre. L'Arganeraie contribue ainsi à la subsistance de quelques trois millions de personnes.

Intérêt stratégique : les objectifs de ce projet s'inscrivent dans ceux prévus par l'article 71 c) de l'Accord d'association, ainsi que par les conclusions de la Déclaration de Marseille (et notamment les points 12 et 24). En effet, l'UE soutient activement la politique d'égalité de chances dans ses relations avec les pays tiers qui s'harmonise avec le processus de réforme actuellement entamée par le gouvernement du Maroc qui a lancé un plan pour la promotion du rôle de la femme dans le développement économique. Aussi ce projet s'harmonise pleinement avec les conclusions du Forum régional euro-med « Le rôle de la femme dans le développement économique » qui a eu lieu à Bruxelles en Juillet 2001. Enfin, ce projet possède en outre, une composante environnementale et plus précisément de lutte contre la désertification non négligeable et qui s'inscrit dans la dynamique créée par le programme régional SMAP.

2. Objectifs spécifiques :

Ce projet devra augmenter l'emploi pour les femmes dans le secteur de l'exploitation de l'Arganier tout en contribuant à la conservation et l'extension de l'Arganeraie.

3. Description du programme :

Il existe dans la zone des projets pilotes de création de coopératives de femmes pour la production et la commercialisation de l'huile d'Argan. L'expérience acquise avec ces projets pilotes, qui ont été financés par l'Université de Rabat et par la coopération allemande, doit servir de base pour la réalisation de ce projet qui devrait :

- étendre le réseaux des coopératives de femmes dans la zone en vue de produire et commercialiser l'huile d'Argan et autres produits dérivés, en améliorant en même temps le système de production et notamment le concassage (procédure assez pénible car trop artisanale).
- Appuyer la recherche pour la valorisation des produits de l'Arganier (et notamment cosmétique et médicale).
- Conserver et étendre l'Arganeraie

4. Résultats attendus :

- Mise en place d'un réseaux performant de coopératives de femmes pour la production d'huile d'Argan et produits dérivés
- Recherche pour la valorisation des produits de l'Arganier réalisé
- Mise en place d'un système efficace de protection et extension de l'Arganeraie.

5. Indicateurs de performances :

- Nombre significatif de nouveaux emplois créés
- Nombre significatif d'arbres couverts par le système de protection
- Systèmes de production améliorés
- Augmentation de la commercialisation de l'huile et produits dérivés

6. Risques :

Le montage institutionnel peut s'avérer compliqué étant donné qu'il s'agit d'un projet qui touche les compétences de plusieurs ministères. Le montant peut résulter difficile à absorber dans un secteur où il n'y a que des expériences pilotes. La mission d'identification pourra donc le réduire le cas échéant. En outre, certaines réticences d'une société traditionnelle d'origine berbère sont à prévoir malgré l'appui officiel au projet.

7. Budget indicatif 10 M€

Ce programme était prévu dans la programmation 2001 dans le cadre du PIN 2000-2002. Des retards dans l'identification l'ont fait glisser vers la programmation 2002-2004.

8. Programmation 2002

7.2.2.3.2 Bonifications d'intérêt - BEI

1. Contexte et Justification :

En ce qui concerne l'assainissement des villes, il est à rappeler que la BEI est déjà intervenue pour financer des prêts bonifiés avec MEDA I pour le financement des projets d'assainissement des villes de Marrakech, Settat, Meknès et Agadir.

La problématique de l'environnement se maintient, cependant, pour certaines grandes villes et pour toutes les villes moyennes et les petits centres. Ces villes et ces centres connaissent de graves problèmes dans le domaine de l'assainissement des eaux : les insuffisances de réseau, de collecte et d'évacuation des eaux usées ainsi que la quasi absence d'épuration constituent de graves menaces tant pour la qualité des ressources hydrauliques, que pour la santé des populations. De plus, ces difficultés entravent les investissements touristiques, secteur essentiel pour la croissance future du pays.

Une stratégie globale visant à répondre à l'impératif de doter ces villes et centres d'infrastructures d'assainissement est en cours de finalisation. Cette stratégie s'inscrit

d'ailleurs, dans le programme d'ajustement sectoriel de l'eau (120 M €) prévu dans la programmation MEDA 2001.

Par ailleurs, la pollution industrielle est un problème majeur avec de nombreux points noirs. Des actions sont entreprises, avec l'aide de la coopération allemande, auprès des PME (Fonds de Dépollution) mais les grandes entreprises ne sont pas concernées. La mise à niveau environnementale des grandes entreprises, en particulier dans les grands centres industriels comme Mohammedia est à entreprendre. La BEI poursuit ses efforts de promotion de ces investissements ; le premier volet significatif a été le financement de l'Office Chérifien des Phosphates (Meda I). Cette action doit se poursuivre sur Meda II.

Intérêt stratégique : L'importance stratégique de la gestion et de l'approvisionnement en eau a été soulignée et reprise dans le point 22 des conclusions de Marseille. En outre, l'environnement au sens large constitue une des priorités de l'UE dans notre coopération avec les pays tiers et notamment dans le Programme MEDA et plus particulièrement en ce qui concerne les bonifications d'intérêt de la BEI. L'apport de la BEI est en outre souligné dans le point 32 des conclusions de Marseille.

2. Objectifs spécifiques :

Deux secteurs d'intervention sont prévus par la BEI :

a) Dépollution industrielle :

- Amélioration de l'impact environnemental de la centrale thermique de Mohammedia : l'objectif principal est la diminution des rejets solides, liquides et gazeux de la centrale pour répondre aux normes européennes en matière d'impact sur l'environnement. Les investissements prévus devraient permettre une modernisation des installations et une automatisation des systèmes de fonctionnement permettant un meilleur contrôle des paramètres de production.
- Ozonation et filtration sur charbon actif en grains au complexe Bouregreg : l'alimentation en eau potable des villes et centres côtiers situés entre Salé et Casablanca est assurée par le complexe de Bouregreg situé à Rabat. L'eau brute alimentant ce complexe provient de la retenue du barrage Sidi Mohammed Ben Abdallah. Le traitement de cette eau durant l'été nécessite des réactifs coûteux en raison de l'apparition de goûts et d'odeurs. Pour atténuer la teneur des composés organochlorés et les seuils des goûts et odeurs et assurer une meilleure désinfection des eaux produites par le complexe, l'Office nationale de l'eau potable envisage de réaliser des installations d'ozonation et de filtration sur charbon actif en grains.

b) Assainissement liquide des villes moyennes :

Alors que les grandes agglomérations trouvent progressivement des solutions aux problèmes de la mise en œuvre des programmes d'assainissement liquide (cf. opérations BEI déjà décidées), les villes moyennes n'ont pas pu entreprendre de programmes sérieux en raison de l'impossibilité d'atteindre un équilibre financier. Compte tenu des discussions actuelles et en particulier grâce à l'appui du programme de la Commission mentionné plus haut, il sera possible d'envisager un programme de financement concernant plusieurs villes moyennes qui restent à déterminer. Ce programme couvrira des investissements de collecte et de traitement des eaux usées.

3. Description des opérations :

Les opérations décrites ci-dessus seront définies avec précision après l'instruction détaillée des projets d'investissement.

Les deux projets de dépollution industrielle seront traités au cours de l'année 2002 en priorité ; des études de faisabilité sont en cours. Le montant indicatif prévu de bonification pour ces deux projets est de 10 M € (prêt BEI de l'ordre de 45 M €).

Le projet Assainissement Villes Moyennes sera défini au cours de l'année 2002 et est programmé pour mise en place en 2003. Le montant prévu pour la bonification est de l'ordre de 20 M € (prêt BEI 80 à 90 M €).

4. Résultats attendus :

- Diminution de la pollution industrielle due aux rejets solides, liquides et gazeux des installations visées ;
- Amélioration des conditions de vie de la population ;
- Diminution de la pollution des bassins versants concernés par les villes sélectionnées.

5. Indicateurs de performance :

Basés essentiellement soit sur les normes de pollutions, soit sur les populations concernées, ceux-ci seront précisés pendant l'instruction des projets.

6. Risques :

- Dépollution industrielle :
 - Complexité des solutions techniques à mettre en œuvre ;
 - Retard dans la finalisation de projets qui doivent être réalisés sans arrêter les installations existantes.
- Assainissement liquide :
 - Plan de financement insuffisant ;

7. Budget indicatif : 30 M €

- dont environ 10 M€ pour la dépollution industrielle
- dont environ 20 M€ pour l'assainissement liquide des villes moyennes

8. Programmation 2003.

7.3. Phasage du PIN 2002-2004

| | 2002 | 2003 | 2004 |
|--|---------------|---------------|---------------|
| Total pour l'année | 131 M€ | 140 M€ | 155 M€ |
| - Arganier | 10 | | |
| - Facilitation des échanges | 61 | | |
| - Appui à la circulation des personnes | 5 | | |
| - Accord d'association | 5 | | |
| - Formation professionnelle | 50 | | |
| - Contrôle frontalier | | 40 | |
| - Secteur transports | | 66 | |
| - BEI | | 30 | |
| - Programme TEMPUS | | 4 | |
| - Programme TEMPUS | | | 4 |
| - Réforme de l'administration | | | 810 |
| - Provinces du Nord | | | 70 |

7.4. Budget

Le montant indicatif alloué au Maroc au titre du paquet financier Meda II est de 4265 M€ pour les années 2002-2004.

Morocco - Background economic and social data

1. General

| | Unit | Year / Period | |
|---|------|---------------|------|
| Population | Mln | 2000 | 28.7 |
| Average annual population growth | % | 1990-2000 | 1.7 |
| Average labour force growth | % | 1990-1999 | 2.6 |
| Female economic activity as percentage of male rate | % | 1999 | 52 |
| Unemployment rate | % | 2000 | 21.7 |

2. Living standards

| | Unit | Year / Period | | |
|--|-------------------------|---------------|-------|--------|
| GDP | Bln US\$ | 2000 | 33.5 | |
| GDP per capita | US\$ | 2000 | 1,180 | |
| Real GDP growth per annum | % | 1990-2000 | 2.3 | |
| | | | | |
| Human development index rank among 174 countries | Rank | 2000 | 112 | |
| | | | Male | female |
| Life expectancy at birth | Number of years | 1999 | 65 | 69 |
| Expected schooling | Number of years | 1998 | -- | -- |
| Adult illiteracy | % of population age 15+ | 1998 | 38.1 | 63.9 |

3. Macro-economic trends

| | Unit | 1990 | 1999 |
|--|------|------|------|
| GDP structure | | | |
| Share agriculture and mining | % | 17.7 | 12.6 |
| Share industry | % | 32.4 | 33.4 |
| Share services | % | 49.9 | 54 |
| Domestic savings / GDP | % | 19.7 | 23.9 |
| Of which : central government | % | -- | 4.9 |
| Domestic investment / GDP | % | 19.6 | 25.2 |
| Of which : central government | % | 3.1 | 3.1 |
| Exportsof goods-services ⁽¹⁾ | % | 21.0 | 25.3 |
| Imports of goods-services ⁽¹⁾ | % | 24.7 | 31.1 |

| | Unit | 1990 | 1999 |
|--|------|-------------|------|
| External resource balance / GDP ⁽¹⁾ | % | -3.7 | -5.8 |
| ⁽¹⁾ 1995 et 2000 | | | |
| PM: External resource balance / GDP lower middle income developing countries | % | -1 | 3 |
| Inflation (average annual increase in consumer price index) | % | 1996 – 2000 | |
| | | 2.8 | |

4. Balance of payments

| | | 1996 | 2000 projected |
|--|----------|-------|-------------------|
| Merchandise exports | Mln US\$ | 6.886 | 7.414 |
| of which : to EU | % | 61.4% | 74.4% |
| of which : manufactured exports | % | -- | -- |
| Merchandise imports | Mln US\$ | 9.080 | 10.565 |
| of which : from EU | % | 54.1% | 57.3% |
| Services (net) | Mln US\$ | -348 | 183 |
| Current account balance | Mln US\$ | 35 | -562 |
| Share foreign direct investment in domestic investment | % | 0.5 | 0.1 |
| External debt | bn US | 21.2 | 16.0 |
| External debt/GDP | % | 58.2 | 48.8 |
| Public External debt service : interest plus principal / exports goods and non-factor services | % | 26.0 | 20.8 |

5. Government finance

| | | 1996 | 2000 |
|--|---|------|------|
| Total revenues / GDP | % | 24.6 | 26.6 |
| International trade taxes / total revenue | % | 18.1 | 17.9 |
| International trade taxes / imports of goods | % | 17.9 | 17.7 |
| Current expenditure / GDP | % | 21.0 | 24.9 |
| of which: social expenditure/GDP | % | -- | -- |
| of which: interest payments/GDP | % | 5.4 | 5.4 |
| Capital expenditures / GDP (incl. transfers) | % | 5.2 | 5.0 |
| Overall budget balance / GDP (ex, grants and privatisation) | % | -3.4 | -9.5 |
| PM: overall budget balance Middle East and North Africa region | % | -7.5 | -4.8 |

Programmes financés par la Commission par secteur d'intervention

| Budget line, date signature & date expiration CdF | Title programme incl. Description areas of intervention | Amount (M €) | Status (under preparation / ongoing) Implementation period | Observations / co-ordination |
|--|--|-------------------------|---|--|
| II. Sector : | External Trade Sector | | | |
| B7-4100 09/12/1998 30/06/2005 | Appui au programme pour la promotion de la qualité | 15,50 | ongoing 7 years duration | start in November 2000 |
| III. Sector : | PUBLIC SECTOR MODERNISATION : privatisation | | | |
| B7-4100 | Appui à la création de l'Agence pour la Normalisation et la Régulation des Télécommunications (ANRT) | 5,00 | ongoing | |
| B7-4100 | Appui aux Juridictions Marocaines | 27,70 | Décidé en 2000 (en cours) | Convention de financement pas encore signée. |
| B7-4100 12/07/1999 11/07/2003 | Appui au ministere de la privatisation | 5,00 | ongoing 2,5 years duration | Call for tender for PMU under preparation first call for tender had to be cancelled |
| IV. Sector : | PRIVATE SECTOR DEVELOPMENT : SMEs, economic cooperation | | | |
| B7-4100 Sans CF | Appui aux Associations professionnelles | 5,00 | ongoing 3,5 years duration | Call for tender for PMU ongoing |
| B7-4100 Sans CF | Euro-Maroc-Entreprise | 30,00 | ongoing 5 years duration | Project will come to an end soon, follow-up under preparation |
| V. Sector : | FINANCIAL SECTOR | | | |
| B7-4100 Sans CF | Projet pilote d' appui au micro-credit | 0,70 | ongoing 3,5 years duration | Call for tender for PMU ongoing first call for tender had to be cancelled |

Programmes financés par la Commission par secteur d'intervention

| Budget line, date signature & date expiration CdF | Title programme incl. Description areas of intervention | Amount (M €) | Status (under preparation / ongoing) Implementation period | Observations / co-ordination |
|--|--|-------------------------|---|---|
| B7-4100 | Appui aux institutions financieres de garantie aux PME | 30,00 | ongoing 8 years duration | Call for tender for PMU ongoing |
| B7-4100 14/01/2001 14/01/2005 | Programme d'ajustement structurel du secteur financier marocain | 52,00 | En cours depuis janvier 2001 Tranche "zéro" déboursée en 2001 | Appel d'offres en cours stade: lettre d'invitation |
| VI. Secteur : | TRANSPORTS, INFRASTRUCTURES, EAU, ENERGIE | | | |
| B7-4100 | Appui à la pêche artisanale | 21,00 | en préparation | |
| B7-4100 30/04/1998 30/10/2003 | Routes et pistes rurales dans le Nord du Maroc | 30,00 | en cours | |
| B7-4050 05/09/1984 31/12/2003 | Résorption des bidonvilles Salé | 18,00 | en cours | |
| B7-4100 25/07/2000 25/07/2005 | Réseau de maisons de la culture | 5,00 | en cours | |
| B7-4100 27/06/2000 27/10/2005 | GEOFORMA3 - Promotion et au développement de la cartographie géoscientifique | 5,00 | en cours | |
| B7-4100 | Appui à l'habitat social à Tanger | 7,00 | en cours | |
| B7-4051 29/09/1994 31/12/2003 | Alimentation en eau potable et assainissement dans les petits centres I | 16,00 | en cours | |
| B7-4051 05/03/1996 31/12/2002 | Alimentation en eau potable et assainissement dans les petits centres II | 20,00 | en cours | |

Programmes financés par la Commission par secteur d'intervention

| Budget line, date signature & date expiration CdF | Title programme incl. Description areas of intervention | Amount (M €) | Status (under preparation / ongoing) Implementation period | Observations / co-ordination |
|--|--|-------------------------|---|---|
| B7-4100 30/04/1998 30/10/2001 | Eau et assainissement en milieu rural - PAGER | 40,00 | en cours | |
| B7-4051 14/06/2000 15/05/2005 | Electrification rurale décentralisée | 10,00 | en cours | |
| B7-4051 | Appui à la direction de la Météorologie Nationale | 0,57 | en cours | |
| B7-4051 13/11/1995 30/06/2004 | Appui à la Télédétection Spatiale | 4,00 | en cours | |
| B7-4100 22/09/2000 22/04/2006 | La Rocade méditerranéenne | 80,00 | en cours | |
| <i>VII. Sector : SOCIAL DEVELOPMENT : education, health, social policy/social safety net, community development</i> | | | | |
| B7-4100 14/01/2001 14/01/2005 | Programme d'appui à la réforme de la couverture médicale | 50 | En cours depuis janvier 2001 | Appel d'offres en cours stade: lettre d'invitation |
| B7-4100 | Programme d'ajustement structurel du secteur de l'eau | 80 | (à 120) En préparation Début prévu pour décembre 2001 | Soumission au Comite MED prévu pour le 14/11/2001 |
| B7-4100 09/12/1998 31/12/2003 | Actions en faveur des jeunes par le développement du sport | 6,00 | En cours 09/12/1998 - 31/12/2002 | Prorogation de la CF nécessaire. |
| B7-4100 09/12/1998 30/06/2006 | Soutien à l'Education de Base | 40,00 | En cours Octobre 2000 - 09/06/2005 | - UGP non entièrement fonctionnelle. - Démarrage effectif différé. - Premier plan d'action à approuver. |

Programmes financés par la Commission par secteur d'intervention

| Budget line, date signature & date expiration CdF | Title programme incl. Description areas of intervention | Amount (M €) | Status (under preparation / ongoing) Implementation period | Observations / co-ordination |
|--|---|-------------------------|---|--|
| B7-4100 Sans CF | Programme intégré d'appui aux associations marocaines de développement | 4,00 | En cours Appel à candidature en cours - 09/07/2002 | Appel à candidatures en cours. |
| B7-4051 12/12/1995 31/12/2003 | Appui à la Santé Maternelle et Néonatale | 9,00 | En cours Janvier 1998 - 30/06/2002 | - Project internalised in Govt Budget system. - Delay in recruiting TA at start up. - Mid term review mid 2001. - Project extended to June 2002. |
| B7-4100 09/12/1998 31/12/2005 | Appui à la Gestion du Secteur de la Santé (GSS) | 20,00 | En cours Novembre 2000 - 30/06/2006 | - Instit. reforms being initiated slowly. - Since Nov. 2000, TA is now giving impetus to implementation. - Complementarity with programme "Appui à la réforme de la couverture médicale" to be assessed. |
| VIII. Sector : | HUMAN RESOURCES DEVELOPMENT : training, capacity building | | | |
| B7-4100 04/07/2000 31/12/2004 | Appui à la création d'emploi | 3,30 | En cours 04/07/2000 - 04/07/2003 | Lancement de l'appel d'offres en cours pour recrutement AT (03/2001) --> préavis de marché. |
| B7-4100 02/08/2000 02/02/2005 | Appui au Ministère de l'Emploi, de la Formation professionnelle, du Développement social et de la Solidarité (MDEFPDSS) | 1,72 | En cours 02/08/2000 - 02/02/2005 | - Projet financé dans le cadre de l'allocation globale (< 2 m EUR). - DAO recrutement AT repris suite au changement organisation institutionnelle |

Programmes financés par la Commission par secteur d'intervention

| Budget line, date signature & date expiration CdF | Title programme incl. Description areas of intervention | Amount (M €) | Status (under preparation / ongoing) Implementation period | Observations / co-ordination |
|--|--|-------------------------|---|---|
| | | | | du projet. |
| B7-4051 02/05/1996 31/12/2003 | Appui aux secteurs prioritaires du système de formation | 6,00 | En cours 02/05/1996 - 30/06/2002 | - Evaluation mi-parcours réalisée en janvier 2001. - Accord délégation et bénéficiaire sur réorientation des reliquats financiers du projet. |
| B7-4100 30/04/1998 30/04/2004 | Appui à la mise à niveau de l'enseignement technique et de la formation professionnelle au Maroc | 38,00 | En cours 21/06/1999 - 30/04/2004 | - Démarrage : 21/06/1999. - 1ère évaluation : 03/04/2001. - 9 sous-projets approuvés sur 11 présentés par le bénéficiaire fin mars 2001. |
| <i>X. Sector :</i> | <i>ENVIRONMENT/NATURAL RESOURCES</i> | | | |
| B7-4051 19/9/1997 31/12/2004 | Aménagement anti-érosif du bassin versant de Sidi-Driss) | 5,50 | en cours jusqu'au 31/12/2003 | Avenant d'extension jusqu'au 31/12/2006 en cours de signature |
| B7-4100 23/07/1999 30/6/2007 | Dév. Participatif des zones forestières et péri-forestières de la Province de Chefchaouen | 24,00 | en cours jusqu'au 31/12/2004 | Contrat AT signé le 11/5/2001 |
| B7-4100 | Gestion des déchets solides urbains à Essaouira | 1,94 | en cours | CF à signer prochainement |
| <i>XI. Sector :</i> | <i>RURAL DEVELOPMENT</i> | | | |

Programmes financés par la Commission par secteur d'intervention

| Budget line, date signature & date expiration CdF | Title programme incl. Description areas of intervention | Amount (M €) | Status (under preparation / ongoing) Implementation period | Observations / co-ordination |
|--|---|-------------------------|---|---|
| B7-4051 10/05/1994 31/12/2003 | Aménagement Hydro-agricole du Haouz Central et de la Tessaout Aval | 21,50 | en cours jusqu'au 30/6/2002 | RAS |
| B7-4051 18/07/1995 31/08/2004 | Fonds de développement agricole FDA | 50,00 | en cours jusqu'au 18/7/2002 | - Tranche 2 (de 3) en exécution. - Prévoir extension probable |
| B7-4051 27/11/1997 31/12/2003 | Mise en valeur en "bour" de la zone de Doukkala | 15,00 | en cours jusqu'au 31/12/2003 | Evaluation mi-parcours prévue pour Septembre 2001 |
| B7-4100 09/12/1998 09/12/2006 | Appui au Développement Rural Intégré | 28,40 | en cours jusqu'au 31/12/2006 | Avenant d'extension jusqu'à mi-2007 en cours de signature |
| B7-4100 17/04/2000 31/12/2007 | Aménagement Hydro-agricole du périmètre de Sahla au nord de la province de Taounate | 28,65 | en cours jusqu'au 31/12/2005 | Shortlist pour AO AT en cours |
| B7-4100 | Dév. Rural et participatif dans le Moyen Atlas Central (Projet Khenifra) | 15,00 | Attente signature CF | Négociations en cours pour ajustement des DTA |

| BEI | | | | |
|------------|---|-------|----------|--|
| B7-4100 | BEI - Bonification d'intérêts – Assainissement | 7,58 | En cours | |
| B7-4100 | BEI - Capitaux à risques (reconversion compétitive des entreprises) | 45,00 | En cours | |
| B7-4100 | BEI - Bonification d'intérêts : Assainissement AGADIR | 4,70 | En cours | |
| B7-4100 | BEI - Bonification d'intérêts : Assainissement MEKNES | 5,95 | En cours | |

Programmes financés par la Commission par secteur d'intervention

| Budget line, date signature & date expiration CdF | Title programme incl. Description areas of intervention | Amount (M €) | Status (under preparation / ongoing) Implementation period | Observations / co-ordination |
|--|--|-------------------------|---|-------------------------------------|
| B7-4100 | BEI - Bonification d'intérêts : Assainissement SETTAT | 2,20 | En cours | |
| TOTAL | | 940,90 | | |

MAROC : INTERVENTION DES E.M. ET DES AUTRES BAILLEURS, PAR SECTEUR

FRANCE

| Donor | Title programme incl description areas of intervention | Amount | Status (under preparation/ ongoing) implementation period | Observations / co-ordination |
|---|---|-----------|---|---|
| I. Sector: | Cadre législatif et réglementaire : convergence et transparence | | | |
| Service de Coopération et d'Action Culturelle | Justice | 4,48 M ff | Période budgétaire 2000 | Uniquement appui institutionnel : mission d'expertise, formation, bourse... |
| | | 0,6 M € | | |
| | | 4,26 M ff | Période budgétaire 2001 | |
| | | 0,6 M € | | |
| II. Sector: | Secteur du commerce extérieur | | | |
| | | | | |
| III. Sector: | Secteur public modernisation: finance publique ; tax system; réforme des entreprises d'état/privatisation; local government reform | | | |
| Service de Coopération et d'Action Culturelle | Aménagement du territoire (appui institutionnel, coopération avec la DATAR) | 10 M ff | Prévu pour 2001 | Nouvel instrument financier |
| | | 1,5 M € | | |
| Service de Coopération et d'Action Culturelle | Aménagement du territoire/décentralisation | 3,8 M ff | Période budgétaire 2000 | Uniquement appui institutionnel : mission d'expertise, formation, bourse... |
| | | 0,5 M € | | |
| | | 4,1 M ff | Période budgétaire 2001 | |
| | | 0,6 M € | | |
| | | | | |

| Donor | Title programme incl description areas of intervention | Amount | Status (under preparation/ ongoing) implementation period | Observations / co-ordination |
|---|--|---|---|---|
| IV. Sector: | Développement du secteur privé/investissement (SME's, competition, economic cooperation) | | | |
| Service de Coopération et d'Action Culturelle | Valorisation de la recherche (amorçage de start up....) | 25 M ff 3,8 M € | Prévu pour 2001 | Nouvel instrument financier |
| Mission Economique et Financière – MEF - | Fonds de Garantie pour la mise à niveau des entreprises marocaines | 200 M ff 30,5 M € | En cours | Garantie d'une fraction des investissements des PME/PMI (50 % des crédits à M et LT) |
| MEF | Ligne de crédit PME/PMI | 200 M ff 30,5 M € | Depuis 1998, opérationnelle en octobre 1999 | Appui à la mise à niveau des entreprises marocaines : financement d'achat de matériel neuf, équipements et services d'origine française |
| MEF | Fonds d'Aide aux Etudes et au Secteur privé | | Opérationnel depuis 1997 | Maximum allouable de 5 millions de ff(0,7 M €) |
| PROPARCO | Financement d'entreprises marocaines, françaises ou conjointes | | | Octroi de prêts à M et LT ou apport en fonds propres sous forme de participations minoritaires et destinées à être rétrocédées |
| V. Sector: | Secteur financier | | | |
| | | | | |
| VI. Sector: | Infrastructure physique | | | |
| Service de Coopération et d'Action Culturelle | Equipement | 6,47 M ff 0,9 M € 6,9 M ff 1 M € | Période budgétaire 2000 Période budgétaire 2001 | Uniquement appui institutionnel : mission d'expertise, formation, bourse... |
| AFD | ONEP (ensemble du Royaume) | 15,25 M € | 1998/2003 | En cours d'exécution |
| AFD | Assainissement de Fès (RADEEF) | 19,06 M € | 1996/2002 | En cours d'exécution |

| Donor | Title programme incl description areas of intervention | Amount | Status (under preparation/ ongoing) implementation period | Observations / co-ordination |
|---|---|-------------|---|---|
| AFD | PERG2 (ensemble du Royaume) | 45,75 M € | 1996/2003 | En cours d'exécution |
| AFD | FEC (ensemble du Royaume) | 20 M € | /2005 | Convention non encore signée |
| AFD | Assainissement d'Agadir (RAMSA) | 13,55 M € | 2000/2004 | En cours d'exécution |
| AFD | Assainissement de Meknès (RADEM) | 12,1 M € | 1999/2004 | En cours d'exécution |
| AFD | ANHI (ensemble du Royaume) | 15,25 M € | 1999/2004 | En cours d'exécution |
| AFD | APDN – Provinces du Nord – Routes rurales | 24 M € | 2000/2003 | En cours d'exécution |
| AFD | PERG 3 – ONE : Larache, Chichaoua, Essaouira | 40 M € | 2001/2004 | |
| AFD | Assainissement d'Oujda | 12 M € | 2001/2004 | |
| VII. Sector: | Développement social : education, santé, politique sociale/social safety net; community development | | | |
| Service de Coopération et d'Action Culturelle | Coopération culturelle (fonctionnement des instituts français, audiovisuel, livres, fonctionnement des alliances) | 35,78 M ff | Periode budgétaire 2000 | |
| | | 5,5 M € | | |
| Service de Coopération et d'Action Culturelle | Coopération Educative (enseignement de base et fondamental, enseignement technique, filières d'excellence, langue française, institution éducative, jeunesse et sports et divers) | 36,695 M ff | Période budgétaire 2001 | Uniquement appui institutionnel : mission d'expertise, formation, bourse... |
| | | 5,6 M € | | |
| Service de Coopération et d'Action Culturelle | Appui à l'enseignement fondamental | 53,55 M ff | Période budgétaire 2000 | |
| | | 8,2 M € | | |
| Service de Coopération et d'Action Culturelle | Appui à l'enseignement fondamental | 52 M ff | Période budgétaire 2001 | Nouvel instrument financier |
| | | 7,9 M € | | |
| Service de Coopération et d'Action Culturelle | Appui à l'enseignement fondamental | 15 M ff | Prévu pour 2002 | |
| | | 2,2 M € | | |

| Donor | Title programme incl description areas of intervention | Amount | Status (under preparation/ ongoing) implementation period | Observations / co-ordination |
|---|---|---|---|---|
| Service de Coopération et d'Action Culturelle | Promotion de l'enseignement technique | 10 M ff 1,5 M € | Prévu pour 2002 | Nouvel instrument financier |
| Service de Coopération et d'Action Culturelle | Pilotage, déconcentration, évaluation du système éducatif | 10 M ff 1,5 M € | Prévu pour 2002 | Nouvel instrument financier |
| Service de Coopération et d'Action Culturelle | Université et recherche | 21,57 M ff 3,3 M € 20,598 M ff 3,1 M € | Période budgétaire 2000 Période budgétaire 2001 | Uniquement appui institutionnel : mission d'expertise, formation, bourse... |
| Service de Coopération et d'Action Culturelle | Santé | 3,8 M ff 0,5 M € 4,1 M ff 0,6 M € | Période budgétaire 2000 Période budgétaire 2001 | Uniquement appui institutionnel : mission d'expertise, formation, bourse... |
| Service de Coopération et d'Action Culturelle | Appui développement économique et social | 6,57 M ff 1 M € 5,13 M ff 0,7 M € | Période budgétaire 2000 Période budgétaire 2001 | Uniquement appui institutionnel : mission d'expertise, formation, bourse... |
| VIII. Sector: | | | | |
| Développement des ressources humaines (formation, capacity building) | | | | |
| AFD | Formation Professionnelle (Ministère des Finances) | 15,25 M € | 1999/2004 | En cours d'exécution |

| Donor | Title programme incl description areas of intervention | Amount | Status (under preparation/ ongoing) implementation period | Observations / co-ordination |
|---|---|--|---|---|
| IX. Sector : | Droits de l'homme/société civile/ genre et égalité | | | |
| X. Sector: | Environnement, eau | | | |
| | | | | |
| XI. Sector: | Développement rural | | | |
| Service de Coopération et d'Action Culturelle | Agriculture et forêt | 6,2 M ff 0,9 M € 6,9 M ff 1 M € | Période budgétaire 2000 Période budgétaire 2001 | Uniquement appui institutionnel : mission d'expertise, formation, bourse... |
| AFD | Est 1/Est 4/ORMVA du Ghrab | 22 M € | 2000/2004 | En cours d'exécution |
| AFD | Région d'Ifrane | 9 M € | /2005 | En attente, Convention non encore signée |
| AFD | ORMVA Souss Massa El Guerdane | 14,84 M € | 1999/2004 | En attente, conditions suspensives à lever |
| XII. Sector: | Intégration régionale | | | |
| | | | | |

Année 2000 : Don exceptionnel de 100 M FF (15,2 M €) dont :

- 50 M FF (7,6 M €) pour l'Agence du Nord destinés aux routes et pistes rurales, aux micro-crédits et à des locaux professionnels et
- 50 M FF au titre de l'aide alimentaire dont la contrepartie est destinée au financement de la petite et moyenne hydraulique et de l'adduction d'eau potable.
(projets en cours)

1. ESPAGNE

Période budgétaire 2000-2001

| Donor | Title programme incl description areas of intervention | Amount | Status (under preparation/ ongoing) implementation period | Observations / co-ordination |
|-------------------------|---|---------------------------|---|--|
| I. Sector: | Cadre législatif et réglementaire : convergence et transparence | | | |
| | | | | |
| II. Sector: | Secteur du commerce extérieur | | | |
| | | | | |
| III. Sector: | Secteur public modernisation: finance publique ; tax system; réforme des entreprises d'état/privatisation; local government reform | | | |
| Ministère de l'Economie | Conversion de la dette | 7.200 M ptas 45 M€ | Opérationne depuis sept. 2000 | |
| IV. Sector: | Développement du secteur privé/investissement (SME's, competition, economic cooperation) | | | |
| A.E.C.I. | Appui au développement des femmes entrepreneurs | 40 M ptas 250.000 € | En cours d'exécution | Multibilatérale ONUDI – Ministère de l'Industrie |
| V. Sector: | Secteur financier | | | |
| | | | | |
| VI. Sector: | Infrastructure physique | | | |
| A.E.C.I. | Réhabilitation du marché central de Larache | 105,76 M. pst 0,64 M € | Projet cours d'exécution | Avec le Conseil Municipal de Larache Partenariat de la Junta de Andalucia (54 M. pst) |
| A.E.C.I. | Réhabilitation des psites rurales dans la commune de Ourdana (Nador) | 50 M. pst 0,3 M € | Projet en phase d'instruction | Agence pour le développement du Nord Commune de Ouardana |

| Donor | Title programme incl description areas of intervention | Amount | Status (under preparation/ ongoing) implementation period | Observations / co-ordination |
|-------------------------|--|--------------------------|---|---|
| A.E.C.I. | Electrification rurale dans la commune de Ourdana (Nador) | 50 M Ptas 0.3 M€ | Projet en cours d'exécution | Agence pour le développement du Nord Commune de Ouardana |
| Ministère de l'Economie | Programme de Coopération financière pour la mise en oeuvre des projets de développement dans le Nord | 9.000 M ptas 56.25 M€ | Projet en cours d'exécution | Ministère de l'Economie et des Finances |
| VII. Sector: | Développement social : éducation, santé, politique sociale/social safety net; community development | | | |
| A.E.C.I. | Appui à la gestion et administration de la maternité de l'Hôpital espagnol de Tétouan | 225 M pst 1,53 M € | Projet en cours d'exécution | Avec la Délégation Provinciale du Ministère de la Santé de Tétouan |
| A.E.C.I. | Appui à la maternité de l'Hôpital civil de Tétouan | 31 M pst 0,19 M € | Projet en cours d'exécution | Avec la Délégation Provinciale du Ministère de la Santé de Tétouan |
| A.E.C.I. | Réhabilitation de l'Hôpital Hassani de Nador | 89 M pst 0,53 M € | Projet en cours d'exécution | Cout total du projet : 243,34 M. pst Délégation Provinciale de la Santé de Nador |
| Institut Cervantes | Programme de Coopération culturelle | 640 M ptas4 M€ | En cours d'exécution | |
| VIII. Sector: | Développement des ressources humaines (formation, capacity building) | | | |
| A.E.C.I. | Formation en méthodologie du cadre logique aux cadres de l'Agence pour le Développement du Nord | 1,98 M pst 0,01 M € | Projet fini | Agence pour le Développement du Nord |
| A.E.C.I. | Réhabilitation de la Bibliothèque Générale et des Archives de Tétouan | 100 M pst 0,60 M e | Projet fini | Ministère des Affaires culturelles |

| Donor | Title programme incl description areas of intervention | Amount | Status (under preparation/ ongoing) implementation period | Observations / co-ordination |
|---------------------|---|---------------------------|---|---|
| A.E.C.I. | Appui à l'Agence pour le Développement du Nord | 34,7 M pst 0,22 M € | Projet fini | Agence pour le Développement du Nord |
| A.E.C.I. | Formation en techniques de représentation cartographique, analyse géographique et innovation technologique pour son application dans la gestion des projets | 28,873 M pst 0,143 M € | Projet en cours d'exécution | Agence pour le Développement du Nord |
| A.E.C.I. | Appui à l'Agence pour le Développement du Nord (Phase II) | 80 M pst 0,48 M € | Projet en phase d'instruction | Agence pour le Développement du Nord |
| A.E.C.I. | Réhabilitation de l'Institut Hotelier et Touristique de Tanger | 102,97 M pst 0,64 m € | Projet en phase d'instruction | Agence pour le Développement du Nord Ministère des Finances et du Tourisme |
| A.E.C.I. | Programme de Coopération interuniversitaire | 110 M ptas 687.500 € | 2001 | Université Mohamed V -Agdal de Rabat |
| A.E.C.I. | Bourses de 1 ^è , 2 ^è et 3 ^è cycle | 116 M ptas 725.000 € | 2001 | Ministère de l'Enseignement Supérieur (Direction de la Formation des cadres) |
| IX. Sector : | Droits de l'homme/société civile/ genre et égalité | | | |
| | | | | |
| X. Sector: | Environnement, eau | | | |
| A.E.C.I. | Gestion intégrale des ressources hydriques dans la région de Ferkhana (Nador) | 278,32 M pst 1,672 M € | Projet en cours d'exécution | Office National de l'Eau potable |
| A.E.C.I. | Alimentation en eau potable à M'Noud et six douars voisins de la Province de Al Hoceima | 143,5 M pst 0,86 M € | Projet en cours d'exécution | Office National de l'Eau potable |

| Donor | Title programme incl description areas of intervention | Amount | Status (under preparation/ ongoing) implementation period | Observations / co-ordination |
|---------------------|--|----------------------------|---|--|
| A.E.C.I. | Assainissement des eaux usées du Centre de Beni Chiker (Nador) | 205,98 M pst 1,237 M € | Projet en phase d'instruction | Agence pour le Développement du Nord Commune de Beni Chiker |
| XI. Sector: | Développement rural | | | |
| A.E.C.I. | Etude d'aménagement hydro-agricole de 4 périmètres irrigués du Ouergha amont | 132,6 M pst 0,796 M € | Projet en cours d'exécution | Agence pour le Développement du Nord Ministère de l'Agriculture |
| A.E.C.I. | Usage retionnel de l'eau d'irrigation dans les périmètres de la Moulouya | 110 M pst 0,661 M € | Projet en phase d'instruction | Ministère de l'Agriculture |
| A.E.C.I. | Appui au système d'assurance agricole | 50 M pst 0,30 M € | Projet en phase d'instruction | Ministère de l'Agriculture |
| A.E.C.I. | Programme de développement intégral de Oued Laou | 218,625 M pst 1,313 M € | Projet en phase d'instruction | Agence pour le Développement du Nord Commune de Oued Laou (Tétouan) |
| XII. Sector: | Intégration régionale | | | |

ALLEMAGNE

| Budget line, date signature and date expiration CdF | Title programme incl description areas of intervention | Amount | Status (under preparation/ ongoing) implementation period | Observations / co-ordination |
|---|--|------------------|---|------------------------------|
| I. Sector: | Legislative and regulatory framework: convergence and transparency | | | |
| | | | | |
| II. Sector: | External trade sector | | | |
| | | | | |
| III. Sector: | Public sector: modernisation: public finance; tax system; state enterprises reform/privatisation; local government reform | | | |
| | Appui à la décentralisation | 3 MDM 1,5 M € | Coopération technique | Projet engagé avant 2000 |
| IV. Sector: | Private sector development/investment (SME's, competition, economic cooperation | | | |
| Mise à niveau de l'économie marocaine | Appui au développement de la compétitivité internationale de l'économie marocaine | 6 MDM 3 M € | Coopération technique | Engagement pris en 2000 |
| Mise à niveau de l'économie marocaine | Amélioration de la qualité des produits agro-alimentaires | 3 MDM 1,5 M € | Coopération technique | Engagement pris en 2000 |
| V. Sector: | Financial sector | | | |
| | | | | |
| VI. Sector: | Physical Infrastructure | | | |
| | | | | |
| VII. Sector: | Social development : education, health, social policy/social safety net; community development | | | |
| Sante | Planification familiale | 4,1 MDM | Coopération technique | Projet engagé avant 2000 |

| Budget line, date signature and date expiration CdF | Title programme incl description areas of intervention | Amount | Status (under preparation/ ongoing) implementation period | Observations / co-ordination |
|---|--|----------------------|---|------------------------------|
| | | 2 M € | | |
| Sante | Formation des orthoprothesistes | 2,5 MDM 1,3 M € | Coopération technique | Projet engagé avant 2000 |
| Sante | Appui à la décentralisation du système de santé | 6,3 MDM 3,2 M € | Coopération technique | Engagement pris en 2000 |
| VIII. Sector: | Human resources development (training, capacity building) | | | |
| Formation (Mise à niveau de l'économie marocaine) | Stratégie de diffusion du système de formation en alternance sur le plan de la formation professionnelle à travers les régions et les secteurs - UGEFA | 3,1 MDM 1,6 M € | Coopération technique | Engagement pris en 2000 |
| Formation (Mise à niveau de l'économie marocaine) | Formation par apprentissage dans les domaines de l'artisanat, de la production des services, du batiments et de l'agriculture | 2 MDM 1 M € | Coopération technique | Engagement pris en 2000 |
| Formation (Mise à niveau de l'économie marocaine) | Démarche intégrée de la formation en entreprise | 3 MDM 1,5 M € | Coopération technique | Engagement pris en 2000 |
| IX. Sector : | Human rights /civil society/ gender issues and equality | | | |
| | Intégration de la femme au développement et lutte contre la pauvreté | 3 MDM 1,5 M € | Coopération technique | Projet engagé avant 2000 |
| X. Sector: | Environment; water | | | |
| Eau potable et assainissement : | Approvisionnement en eau potable de Guelmin et de Tan-Tan | 30,5 M M 15,5 M € | Prêt | Engagement pris en 2000 |
| Eau potable et assainissement : | Approvisionnement en eau de Youssoufia, de Chemaiya, de Sidi Ahmed et de douars | 32,5 M DM | Prêt | Projet engagé avant 2000 |

| Budget line, date signature and date expiration CdF | Title programme incl description areas of intervention | Amount | Status (under preparation/ ongoing) implementation period | Observations / co-ordination |
|---|---|-----------------------|---|------------------------------|
| | | 16,6 € | | |
| Eau potable et assainissement : | Approvisionnement en eau potable de petits centres I et II | 60,9 DM 31,1 M € | 0,7 MDM (0,3 M €) don 60,2 MDM (30,8 M €) prêt | Projet engagé avant 2000 |
| Eau potable et assainissement : | Réhabilitation de l'approvisionnement en eau de petits centres I et II | 28,5 M DM 14,6 M € | 17,5 MDM (8,9 M €) don 11 MDM (5,6 M €) prêt | Projet engagé avant 2000 |
| Eau potable et assainissement : | Programme d'approvisionnement en eau potable par bornes fontaines I et II | 66 MDM (33,7 M €) | Don | Projet engagé avant 2000 |
| Eau potable et assainissement : | Alimentation en eau potable dans la région du Loukkos | 40 MDM 20,4 M € | Prêt | Projet engagé avant 2000 |
| Eau potable et assainissement : | Alimentation en eau potable rurale I | 18 MDM 9,2 M € | Don | Projet engagé avant 2000 |
| Eau potable et assainissement : | Alimentation en eau potable rurale II | 10 M DM 5,1 M € | Don | Engagement pris en 2000 |
| Eau potable et assainissement | Approvisionnement en eau potable dans le nord du Maroc | 54 MDM 27,6 M € | Prêt composite | Projet engagé avant 2000 |
| Eau potable et assainissement | Programme sectoriel de l'AEP | 70 MDM 35,8 M € | Prêt composite | Engagement pris en 2000 |
| Eau potable et assainissement | Assainissement Khenifra/M'Rirt | 21 MDM 10,7 M € | Don | Projet engagé avant 2000 |

| Budget line, date signature and date expiration CdF | Title programme incl description areas of intervention | Amount | Status (under preparation/ ongoing) implementation period | Observations / co-ordination |
|--|--|----------------------|---|------------------------------|
| Eau potable et assainissement | Assainissement de petits centres I et II | 78,5 MDM 40 M € | Don | Projet engagé avant 2000 |
| Eau potable et assainissement | Petits et moyens périmètres d'irrigation dans la vallée du Dadès | 20,5 MDM 10,5 M € | 0,5 MDM (0,2 M) don 20 MDM (10,2 M €) prêt | Projet engagé avant 2000 |
| Eau potable et assainissement | Petite et moyenne hydraulique dans les provinces du nord | 32,7 MDM | 0,5 MDM (0,2 M) don 32,2 MDM (16,5 M €) prêt | Projet engagé avant 2000 |
| Eau potable et assainissement | Petite et moyenne hydraulique III | 25 MDM 12,8 M € | Prêt | Engagement pris en 2000 |
| Eau potable et assainissement | Projet d'amélioration de la grande irrigation PAG III | 30 MDM 15,3 M € | 3 MDM (1,5 M €) don 27 MDM (13,8 M €) prêt | Projet engagé avant 2000 |
| Eau potable et assainissement | Protection des ressources en eau potable | 8,7 MDM 4,4 M € | Coopération technique | Projet engagé avant 2000 |
| Protection de l'environnement et des Ressources naturelles | Fonds de dépollution industrielle I, II, III | 48 MDM 24,5 M € | 1,5 DMD (0,7 M €) don 46,5 MDM (23,7 M €) prêt | Engagement pris en 2000 |
| Protection de l'environnement et des Ressources naturelles | Parc éolien dans la région de Tanger | 8,5 MDM 4,3 M € | Prêt | Projet engagé avant 2000 |
| Protection de l'environnement et des Ressources naturelles | Electrification rurale solaire (programme photovoltaïque) | 10 MDM 5,1 M € | Don | Projet engagé avant 2000 |

| Budget line, date signature and date expiration CdF | Title programme incl description areas of intervention | Amount | Status (under preparation/ ongoing) implementation period | Observations / co-ordination |
|--|---|----------------------|---|------------------------------|
| Protection de l'environnement et des Ressources naturelles | Centrales hydro-électriques Tanafnit/El Borj | 90 MDM 46 M € | Prêt composite | Engagement pris en 2000 |
| Protection de l'environnement et des Ressources naturelles | Protection de l'environnement | 11,4 MDM 5,8 M € | Coopération technique | Projet engagé avant 2000 |
| Protection de l'environnement et des Ressources naturelles | Programme environnement | 9,2 MDM 4,7 M € | Coopération technique | Engagement pris en 2000 |
| Protection de l'environnement et des Ressources naturelles | Clean Development Management (CDM) au Maroc | 0,45 MDM 0,2 M | Coopération technique | Projet engagé avant 2000 |
| XI. Sector: | Rural development | | | |
| | Développement agricole de Had Kourt OUezzane | 36,6 MDM 18,7 M € | 2,2 MDM (1,1 M €) don 34,4 MDM (17,6 M €) prêt | Projet engagé avant 2000 |
| | Projet de Financement municipal – Fonds d'Equipement Communal I-III | 59,1 MDM 30,2 M € | 3,5 MDM (1,8 M €) don 55,6 MDM (28,4 M €) prêt | Projet engagé avant 2000 |
| | Agriculture sans irrigation dans la région du Loukkos II | 2,5 MDM 1,2 M € | Don | Projet engagé avant 2000 |
| | Réseau maghrébin de recherche sur la fève (Remafève) | 5,4 MDM 2,8 M € | Coopération technique | Projet engagé avant 2000 |
| | Contrôle phytosanitaire | 8,1 MDM 4,1 M € | Coopération technique | Projet engagé avant 2000 |

| Budget line, date signature and date expiration CdF | Title programme incl description areas of intervention | Amount | Status (under preparation/ ongoing) implementation period | Observations / co-ordination |
|---|--|--------------------|---|------------------------------|
| | Appui aux organisations professionnelles des producteurs des rosacées fruitières | 1,1 MDM 0,5 M € | Coopération technique | Projet engagé avant 2000 |
| | Lutte contre la désertification dans la vallée de Draa | 11,7 MDM 6 M € | Coopération technique | Engagement pris en 2000 |
| | Aménagement et conservation de l'arganeraie | 8 MDM 4,1 M € | Coopération technique | Projet engagé avant 2000 |
| | Gestion et protection des ressources naturelles | 9,5 MDM 4,8 M € | Coopération technique | Projet engagé avant 2000 |
| | Promotion de l'ANOC en tant qu'organisation professionnelle | 6,5 MDM 3,3 M € | Coopération technique | Projet engagé avant 2000 |
| XII. Sector: | Regional integration | | | |
| | | | | |

| Donor | Title programme incl description areas of intervention | Amount | Status (under preparation/ ongoing) implementation period | Observations / co-ordination |
|---------------------|--|---------------|---|------------------------------|
| I. Sector: | Legislative and regulatory framework: convergence and transparency | | | |
| | | | | |
| II. Sector: | External trade sector | | | |
| | | | | |
| III. Sector: | Public sector: modernisation: public finance; tax system; state enterprises reform/privatisation; local government reform | | | |
| | | | | |
| IV. Sector: | Private sector development/investment (SME's, competition, economic cooperation | | | |
| Italie | Promotion PME dans les provinces de Settat et El Jadida | 671 393,96 | En phase de réalisation | Multilatéral BIT |
| | | 2 065 827,59 | En phase de préparation | Multibilatéral BIT |
| | Promotion PME dans le provinces de Tanger et Fès | 1 497 725,00 | En phase de réalisation | ONG APS |
| | Programme d'appui aux PME dans la provinces de Tétouan | 774 685,34 | En phase de réalisation | Multilatéral ONUDI |
| | Programme cadre pour le développement du secteur industriel | 154 937,06 | En phase de réalisation | Multilatéral UNCTAD |
| | Mediterranean 2000. Développement des PME | 15 493 706,97 | En phase de réalisation | Multilatéral ONUDI |
| | Programme d'appui aux PME/PMI-Ligne de crédit | 1 291 142,24 | En phase de réalisation | ONG COOPI |
| | Soutien à l'artisanat dans la Province de Nador | 1 084 559,48 | En phase de réalisation | ONG CESVI |
| | Soutien à l'artisanat dans la Province de Chéfchaouen | | | |
| | | | | |
| V. Sector: | Financial sector | | | |

| Donor | Title programme incl description areas of intervention | Amount | Status (under preparation/ ongoing) implementation period | Observations / co-ordination |
|----------------------|---|---------------|---|--|
| Italie | Programme de Conversion de la dette en investissements publics | 103 300 000 | En phase de réalisation | Ministère des Finances |
| VI. Sector: | Physical Infrastructure | | | |
| Italie | Réalisation du tronçon Ajdir-Ras Afrou de la Rocade Méditerranéenne | 61 974 827,89 | En phase de préparation | Crédit d'aide |
| | Abattoir de Marrakech | 6 197 482,78 | En phase de préparation | Crédit d'aide |
| VII. Sector: | Social development : education, health, social policy/social safety net; community development | | | |
| Italie | Réhabilitation de l'Institut Pasteur de Tanger | 1 394 433,62 | En phase de réalisation | Gestion directe/ Ministère de la Santé |
| | Développement économique et social en deux zones périurbaines de Rabat | 1 156 863,45 | En phase de réalisation | ONG AICOS |
| | Projet Pilote pour un développement intégral de l'enfance à Rabat – Appui au Centre “Lalla Meriem” | 1 704 307,76 | En phase de réalisation | ONG AIBI |
| | Développement humain à Khénifra | 1 755 953,45 | En phase de réalisation | ONG COSPE |
| VIII. Sector: | Human resources development (training, capacity building) | | | |
| Italie | Assistance technique à l'Agence du Nord – Création d'antennes régionales dans 3 provinces du Nord | 1 291 142,24 | En phase de préparation | Don |
| | Ligne pour le financement de la formation professionnelle dans le textile | 15 493 706,97 | En phase de financement | Crédit d'aide |
| | Projet d'appui au patrimoine culturel de la Médina de Oujda | 20 658 275,96 | | En phase de financement |
| | Mise en valeur du site archéologique de Thamussida | 1 291 142,24 | | En phase de préparation |
| IX. Sector : | Human rights /civil society/ gender issues and equality | | | |

| Donor | Title programme incl description areas of intervention | Amount | Status (under preparation/ ongoing) implementation period | Observations / co-ordination |
|---------------------|---|--------------|---|------------------------------|
| Italie | Genre et Développement | 516 456,89 | En phase de réalisation | Multilatéral FNUAP |
| X. Sector: | Environment; water | | | |
| Italie | Gestion des ressources naturelles dans la Province de Taza | 2 582 284,49 | En phase de réalisation | Multilatéral FAO |
| | PAGER | 2 582 284,49 | En phase de préparation | |
| | Eco Tourisme pour le développement écon. et social dans deux provinces du Nord (Tétouan et Chefchaouen) | 1 549 370,69 | En phase de financement | ONG MOLISV |
| | Recharge artificielle des nappes phréatique de l'Anti-Atlas – II phase | 671 393,96 | En phase de financement | |
| XI. Sector: | Rural development | | | |
| Italie | Aménagement hydro-agricole des périmètres à Takhrite et Mikkes - Urgence sécheresse | 5 164 568,99 | En phase de préparation | |
| | Agriculture durable dans le Maghreb | 1 187 850,86 | En phase de financement | ONG CISS |
| | Développement agricole à Sidi Boumehdi | 774 685,34 | En phase de réalisation | ONG CEFA |
| | Réhabilitation des périmètres irrigués à Guelmine (I phase) | 516 456,89 | En phase de réalisation | Multilatéral FAO |
| | Soutien à la pêche artisanale dans la province de Nador | 1 807 599,14 | En phase de réalisation | ONG MA'70 |
| | Soutien à la pêche artisanale dans la province de Imessouane | 2 065 827,59 | En phase de réalisation | ONG CMSR |
| | Soutien à la pêche artisanale maritime et côtière dans le port méditerranéen de Cala Iris | 1 549 370,69 | En phase de réalisation | ONG CIC |
| XII. Sector: | Regional integration | | | |

Page 19
BELGIQUE

| Donor | Title programme incl description areas of intervention | Amount | Status (under preparation/ ongoing) implementation period | Observations / co-ordination |
|---------------------|---|----------|---|------------------------------|
| I. Sector: | Cadre législatif et réglementaire : convergence et transparence | | | |
| II. Sector: | Secteur du commerce extérieur | | | |
| III. Sector: | Secteur public modernisation: finance publique ; tax system; réforme des entreprises d'état/privatisation; local government reform | | | |
| IV. Sector: | Développement du secteur privé/investissement (SME's, competition, economic cooperation) | | | |
| V. Sector: | Secteur financier | | | |
| VI. Sector: | Infrastructure physique | | | |
| DGCI | ONEP Assistance technique | 0.67 M € | 1998/2003 | En cours d'exécution |
| DGCI | ONEP AEP 4 petits centres | 3.72 M € | 1997/2002 | En cours d'exécution |
| DGCI | ONEP AEP Tiznit | 8.18 M € | 1994/2002 | En cours d'exécution |
| DGCI | ONEP cartographie numérique | 0.45 M € | 1997/2003 | En cours d'exécution |
| DGCI | ONEP assainissement de Ouarzazate | 7.44 M € | 2001/2004 | En cours d'exécution |
| DGCI | ONEP PAGER Tlat Lakhssas | 7.19 M € | 2002/2004 | En préparation |
| DGCI | ONEP Assainissement Tarfaya | 1.12 M € | 2002/2004 | En préparation |
| DGCI | ONEP Alimentation en eau potable de 5 centres | 1.86 M € | 2002/2004 | En préparation |
| DGCI | ONEP Sensibilisation et éducation des populations rurales & Micro entreprises | 0.32 M € | 2002/2004 | En préparation |
| DGCI | DGH PAGER Agadir. | 3.22 M € | 2000/2003 | En cours d'exécution |
| DGCI | DGH PAGER Tiznit. | 2.08 M € | 2002/2004 | En préparation |
| DGCI | DGH Lutte contre la sécheresse. | 1.33 M € | 2002/2003 | En préparation |

| Donor | Title programme incl description areas of intervention | Amount | Status (under preparation/ ongoing) implementation period | Observations / co-ordination |
|--------------|---|---------------|--|-------------------------------------|
| DGI | DRCR désenclavement du monde rural du Souss-Massa-Draa | 2.88 M € | 2002/2004 | En préparation |

| VII. Sector: | Développement social : education, santé, politique sociale/social safety net; community development | | | |
|-----------------------------------|--|----------|-----------|----------------------|
| DGCI | Appui aux soins de santé dans les provinces de Ouarzazate et Zagora | 2.48 M € | 1998/2002 | En cours d'exécution |
| DGCI | Consolidation du projet Santé Ouarzazate-Zagora | 1.41 M € | 2002/2004 | En préparation |
| DGCI | Lutte contre le SIDA | 1.07 M € | 2002/2004 | En préparation |
| DGCI | Programme annuel de bourses études et stages en Belgique + local | 0.29 M € | annuel | En cours d'exécution |
| DGCI | Fonds d'études et d'expertises | 5.99 M € | 1989/2002 | En cours d'exécution |
| DGCI | Fonds de Recherche appliquée | 1.24 M € | 1992/2002 | En cours d'exécution |
| DGCI | Micro projets | 0.10 M € | annuel | En cours d'exécution |
| ONG | Cofinancement | 0.14 M € | 2000 | En cours d'exécution |
| APEFE - CIUF | Coopération régionale | 0.66 M € | 2000 | En cours d'exécution |
| Communauté Française | Programme annuel | 0.27 M € | 2000 | En cours d'exécution |
| Région Wallonne | Programme annuel | 0.35 M € | 2000 | En cours d'exécution |
| Ministère des Affaires Etrangères | Programme annuel | 0.63 M € | 2000 | En cours d'exécution |

| | | | | |
|----------------------|---|----------|-----------|----------------------|
| VIII. Sector: | Développement des ressources humaines (formation, capacity building) | | | |
| DGCI | OFPPT Appui à la maintenance Entrepreneurs Formation de formateurs | 4.96 M € | 1994/2001 | En cours d'exécution |
| DGCI | OFPPT Unités mobiles 2 ^e phase | 2.23M € | 1997/2001 | En cours d'exécution |
| DGCI | OFPPT Mise à niveau du dispositif de formation "secteur de la réparation des engins à moteur | 0.79 M € | 2002/2004 | En préparation |
| DGCI | DFP Assistance pour le développement de la formation par apprentissage | 1.69 M € | 2002/2004 | En préparation |
| IX. Sector : | Droits de l'homme/société civile/ genre et égalité | | | |
| DGCI | Maison de la Femme à Ouarzazate | 0.89 M € | 2002/2004 | En préparation |
| DGCI | Dimension culturelle du développement - réhabilitation d'un ksar | 0.87 M € | 2002/2004 | En préparation |
| X. Sector: | Environnement, eau | | | |
| DGCI | Compostage & biosphère Draa | 0.74 M € | 2002/2004 | En préparation |

| | | | | |
|---------------------|--|----------|-----------|----------------------|
| XI. Sector: | Développement rural | | | |
| DGCI | ORMVA/SM Souss Massa Fonds de Développement Agricole | 2.48 M € | 1989/2002 | En cours d'exécution |
| DGCI | DPAE Centre de Télédétection: | 0.56 M € | 1990/2001 | En cours d'exécution |
| DGCI | PMH-Tiznit | 2.28 M € | 1996/2004 | En cours d'exécution |
| DGCI | Gestion de l'eau et développement rural intégré dans la vallée du Draa | 1.18 M € | 2002/2004 | En préparation |
| DGCI | Périmètre de mise en valeur en bour/Tiznit-Ouijjane | 0.62 M € | 2002/2004 | En préparation |
| DGCI | Contrôle des intrants agricoles | 0.67 M € | 2002/2004 | En préparation |
| XII. Sector: | Intégration régionale | | | |
| DGCI | Coopération triangulaire | 0.12 M € | 2002/2004 | En préparation |

RELATIONS U.E. <=> MAROC : TABLEAU COMPARATIF
13 septembre 2001

| <i>Déclaration de Marseille</i> | <i>Mise en oeuvre de l'Accord d'Association</i> | <i>Déclaration Royaume du Maroc 1er Conseil d'Association</i> | <i>Programmation MEDA</i> |
|--|--|--|---|
| PARTENARIAT POLITIQUE ET DE SECURITE | | | |
| <p>Renforcer le dialogue politique, confiance et transparence dans les domaines :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sécurité régionale, désarmement, consolidation de l'Etat de droit, des droits de l'Homme et des principes démocratiques. - terrorisme, migrations et échanges humains. - Charte euro-méditerranéenne pour la paix et la stabilité. | <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer le dialogue politique. - Oeuvrer à la consolidation de la sécurité et de la stabilité dans la région méditerranéenne et maghrébine, en particulier. - Respect des principes démocratiques et des droits fondamentaux de l'homme. | <ul style="list-style-type: none"> - Faire du Maghreb un espace de paix et de cohabitation pacifique entre tous les peuples de la région. - Paix en Proche Orient. - Levée de l'embargo à l'Irak. - Levée définitive de l'embargo à la Libye. - Sahara Occidental; - Charte euro-méditerranéenne pour la paix et la stabilité. | <ul style="list-style-type: none"> - Appui à la modernisation des juridictions (27,6 M €), an 2000. |
| MEDA | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Associer le fonds MEDA à la mise en oeuvre des Accords d'association et à la volonté de poursuivre des réformes économiques. | | <ul style="list-style-type: none"> -Elaboration d'un manuel d'exécution MEDA. - Révision à la hausse des fonds alloués au Maroc. Recours à des experts marocains. Projets focalisés sur l'intégration régionale. Création des fonds structurels. | |

| <i>Déclaration de Marseille</i> | <i>Mise en oeuvre de l'Accord d'Association</i> | <i>Déclaration Royaume du Maroc 1er Conseil d'Association</i> | <i>Programmation MEDA</i> |
|---|--|--|---|
| VOLET ECONOMIQUE ET COMMERCIAL | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Libre circulation des biens et des services dans la zone euro-méditerranéenne. - Libéralisation accrue des échanges agricoles. (22) - Coopération industrielle, projets régionaux portant sur la formation, l'innovation, les technologies et la qualité. (22) - Développement des mécanismes d'intermédiation financière, mobilisation et allocation efficace de l'épargne, suppression des restrictions à l'investissement étranger. (18) - Analyses des solutions pour la charge de la dette publique.; environnement macro-économique, réformes structurelles, ouverture économique. (19 et 20) | <ul style="list-style-type: none"> - Libre concurrence : restructuration de certains secteurs; contrôle de l'aide publique; entreprises publiques, monopoles d'État. - Libéralisation des échanges de biens; agriculture. Modernisation de l'agriculture et de la pêche (infrastructures, équipement, conditionnement et stockage, distribution et commercialisation privés; diversification et débouchés; sanitaire et phytosanitaire et techniques de culture). - Appui privilégié aux activités spécialement affectées par le processus de libéralisation. - Modernisation et restructuration de l'industrie marocaine, en vue de son intégration dans les circuits internationaux. - Libre établissement des sociétés et de fourniture de services (5 ans); modernisation des infrastructures routières, ferroviaires, portuaires et aéroportuaires, en relation avec les axes transeuropéens. - Libéralisation de la circulation de capitaux. - développement des infrastructures économiques; faciliter l'accès au crédit; | <ul style="list-style-type: none"> - Accords de libre échange déjà conclus avec la Tunisie, la Jordanie et l'Egypte. En cours avec d'autres pays. - Développement rural-agricole durable : investissement, recherche et innovation.. - Observatoire pour prévention des crises économiques et des urgences exceptionnelles, sécheresse et catastrophes naturelles. - Renforcement des PME, développement des infrastructures de base. - Transports maritimes, aériens et terrestres, télécommunications, tourisme, services professionnels et financiers. - Communautarisation de la dette extérieure du Maroc. | <ul style="list-style-type: none"> - Programme d'accompagnement de l'Accord d'association (5 M€), an 2002 - Développement rural à Khenifra (15 M €), an 2000 - Programme facilitation des échanges (61 M€), an 2002 – volet export-import -Programme d'Ajustement Sectoriel, Finances (52 M €), an 2000 - Programme de réformes dans le secteur du transport (6680 M€), an 2003 |

| Déclaration de Marseille | Mise en oeuvre de l'Accord d'Association | Déclaration Royaume du Maroc 1er Conseil d'Association | Programmation MEDA |
|---|---|--|--|
| <p>- Amélioration du cadre juridique, administratif et institutionnel. (18)</p> <p>- Favoriser l'intégration économique sous-régionale, accords de libre échange sud-sud. Cumul de règles d'origine. Harmonisation dans 6 domaines prioritaires : industrie, eau, environnement, transports, énergie et société de l'information. (17 et 22)</p> <p>- Renforcer la cohérence entre l'économique et le social (patronats, syndicats, universités...). (21)</p> <p>- Tourisme, aménagement du territoire et gestion de l'espace. (22)</p> | <p>promotion et protection des investissements; accord de protection des investissements et destinés à éviter la double imposition.</p> <p>- Rapprochement des législations.</p> <p>- Amélioration des systèmes de comptabilité, de réglementation des services financiers et de contrôle financier.</p> <p>- Encourager l'intégration économique intra-maghrébine; commerce intra-régional.</p> <p>- Harmonisation, normes, métrologie, qualité et certification de la conformité Propriété intellectuelle, industrielle et commerciale.</p> <p>- Environnement : qualité des sols et des eaux, déchets industriels, pollution marine. Energies renouvelables.</p> <p>- Recherche scientifique. Innovation technologique. Technologies de l'information. Télécommunications.</p> <p>- Tourisme. Gestion et qualité.</p> <p>- Coopération douanière et statistique.</p> | <p>- Vers l'Union Douanière entre le Maroc et l'Union Européenne. Harmonisation des politiques économiques, des législations et des réglementations. Cumul des règles d'origine dans un cadre stratégique d'intégration de deux parties et non purement technique.</p> <p>- Réflexion sur les politiques monétaires de deux parties; impact de l'euro sur les relations maroco-communautaires.</p> <p>- Environnement : changement climatique, désertification, rapprochement institutionnel avec l'Agence Européenne de l'Environnement.</p> <p>- Accord cadre pour la recherche scientifique. Nouvelles technologies de l'information et de la communication.</p> | <p>- Programme d'appui à la mise en oeuvre de l'accord d'association (5 M€), an 2002</p> <p>- Programme de réforme de l'administration (85M€), an 2004</p> <p>- Programme facilitation des échanges (61 M€), an 2001 – volet qualité</p> <p>- Ajustement sectoriel eau (120 M€), an 2001</p> <p>- Gestion des Déchets Urbains à Essaouira (1,9 M €), an 2000</p> |
| VOLET SOCIAL, CULTUREL ET HUMAIN | | | |

| <i>Déclaration de Marseille</i> | <i>Mise en oeuvre de l'Accord d'Association</i> | <i>Déclaration Royaume du Maroc 1er Conseil d'Association</i> | <i>Programmation MEDA</i> |
|--|--|---|---|
| <p>Social</p> <ul style="list-style-type: none"> - Effets sociaux de la transition économique : formation, emploi; re-qualification professionnelle, réfor-me des systèmes éducatifs. (24) - Promotion du rôle de la société civile : syndicats, collectivités locales, ONG; milieux d'affaires; échanges scientifiques; réseau des Conseils économiques et sociaux; MEDA-Démocratie. - Promotion du rôle des femmes(24) - Réforme des systèmes de protection sociale et sanitaire. (24) | <ul style="list-style-type: none"> - Réduction de la pression migratoire, amélioration des conditions de vie; création d'emplois; développement de la formation; réinsertion des repatriés. - Education et formation dont la formation professionnelle. Accès des femmes à l'éducation y compris professionnelle, technique et supérieure. - Promotion du rôle de la femme. Planning familial et protection de la mère et de l'enfant. - Amélioration du système de protection sociale et de couverture sanitaire. | <ul style="list-style-type: none"> - Soutien aux secteurs sociaux. | <ul style="list-style-type: none"> - Stratégie de développement des Provinces du Nord, années 2004-2005 - Formation Professionnelle II (50 M€), an 2002 - Projet Arganier (10 M€), an 2002 - Programme d'Ajustement sectoriel Santé (50 M €), an 2000 |
| <p>Culturel</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dialogue entre cultures et civilisations. (25) - Appui aux programmes existants : | <ul style="list-style-type: none"> - Dialogue culturel. Priorité aux moyens d'expression écrits et audiovisuels, à la protection du patrimoine et à la diffusion du produit culturel. - Favoriser la tolérance et la connaissance mutuelle. Programmes d'échanges en faveur de groupes mixtes de jeunes d'origine européenne et marocaine. | <ul style="list-style-type: none"> - Protection de l'identité culturelle et religieuse des marocains en Europe. Non discrimination. | |

| <i>Déclaration de Marseille</i> | <i>Mise en oeuvre de l'Accord d'Association</i> | <i>Déclaration Royaume du Maroc 1er Conseil d'Association</i> | <i>Programmation MEDA</i> |
|--|--|---|---|
| Euromed Héritage, Euromed Audiovisuel II. Lancement de Euromed-Sciences humaines. (25) | - Etendre au Maroc des programmes de coopération culturelle existant en Europe. | | - Programme tempus (4 M€) au 2003. |
| Humain / Justice et Affaires Intérieures - Intégration des ressortissants (26) - Programme régional JAI (coopération judiciaire, lutte contre le crime organisé). Coopération douanière (27) - sécurité dans le bassin méditerranéen, dans des secteurs tels que l'environnement, les transports maritimes, la lutte contre la criminalité et les trafics illicites. | - Intégration sociale des ressortissants; égalité de traitement. Migration. Immigration clandestine et conditions de retour. - Lutte contre le blanchiment de l'argent. - Lutte contre la drogue et trafics illicites. | - Intégration des ressortissants. - Considérations socio-économiques qui sont à l'origine de l'émigration. | - Appui institutionnel à la circulation des personnes (5 M€), an 2002 - Programme de contrôle frontalier (40 M€) au 2003. |
| B.E.I. | | | |
| - Infrastructures, développement durable, sect. privé, reconstruction en Méditerranée orientale; projets régionaux en communications et énergie. | | | - Bonification d'intérêts (30 M€), 2003. |